

LE LIVRE

DE

MARGUERITE DE BRETAGNE

DAME DE GOULAINÉ

(1585-1599)



LE LIVRE

DE

MARGUERITE DE BRETAGNE

INTRODUCTION

La famille de Goulaine a dans ses archives, depuis trois siècles, un manuscrit en papier, petit in-folio, d'une centaine de feuillets, divisé en deux parties. Quand on l'ouvre dans le sens indiqué naturellement par la tête de la reliure, on trouve de ce côté, au commencement, trente et quelques feuillets, où fleurissent capricieusement, en mesures et rythmes variés, odes, sonnets, anagrammes, élégies, et autres menus genres de vers : l'écriture est de la fin du XVI^e siècle. Si l'on retourne le volume dans l'autre sens, on voit d'abord trois feuillets couverts de notes de famille (naissances,

morts, mariages), échelonnées de 1560 environ à 1613; puis l'*Histoire généalogique des seigneurs de Goulaine*, écrite en 1664 par Gui Autret de Missirien, et qui occupe trente-six feuillets. Entre cette histoire et les vers de l'autre bout du cahier, dix-sept feuillets restent blancs ¹.

Ce volume est curieux, non-seulement pour le travail de Missirien, plein de renseignements qu'on ne saurait trouver ailleurs, mais bien plus encore, à notre sens, pour les vers de la première partie. La Bretagne du XVI^e siècle a trop peu d'écrivains, trop peu de poètes surtout, pour qu'un recueil de poésies inédites, composé à cette époque dans notre province, ne soit pas une bonne fortune.

En étudiant de près celui-ci, en le rapprochant de l'histoire de la famille de Goulaine, nous y avons reconnu en outre un caractère spécial. Ces vers ne sont point l'œuvre de gens du métier, de poètes de profession, mais de gens du monde et du meilleur monde d'alors. Ils ne contiennent point des rimes, des fictions en l'air, mais des sentiments vivants et réels, une page de l'histoire intime d'une grande famille bretonne.

Pour faire comprendre toute la valeur de ce recueil et lui rendre son sens vrai, il faut quelques dévelop-

¹ Voici exactement la composition de ce manuscrit. Première partie (vers): 37 feuillets, dont 25 écrits et 12 blancs entremêlés. Seconde partie: 2 feuillets de garde blancs, 3 ff. de notes de famille, 1 f. blanc, 36 ff. contenant l'*Histoire généalogique de Goulaine*; ensemble 42 ff. Entre la 1^{re} et la 2^e partie, 17 ff. blancs. Total, 96 ff. dont 32 blancs. — Actuellement, les feuillets de la 1^{re} partie sont chiffrés de 1 à 37, et ceux de la 2^e partie de 1* à 42*; c'est ainsi que nous les citons.

pements. Nous espérons un peu que qui voudra bien les lire n'y aura pas trop de regret.



Christophe de Goulaine, seigneur de Goulaine, deuxième de ce nom, qui vivait à la fin du XV^e siècle et dans la première moitié du suivant, fut « gentil-homme ordinaire des rois Louis XII et François I^{er}, auxquels il rendit plusieurs services », dit Missirien dans son *Histoire généalogique des seigneurs de Goulaine*. — Ce Christophe eut de deux femmes neuf enfants, entre autres, de la seconde (Claude de Montejean) quatre fils, René, François, Baudouin, Claude, qui possédèrent successivement la seigneurie de Goulaine et les biens considérables de cette maison.

Christophe était mort (ce semble) dans les dernières années du règne de François I^{er}; l'aîné de ses fils, René, lui survécut peu et trépassa sans alliance en 1550.

François, second fils de Christophe, succéda à René et se maria à Gabrielle de Rochechouart; mais, en 1557, quand il fut tué à la bataille de Saint-Quentin où il combattait à la tête d'une compagnie de gens d'armes, il n'avait point d'enfants, et laissa tous ses biens au troisième des quatre frères, Baudouin.

Celui-ci, destiné primitivement à l'Eglise, avait été investi de plusieurs bénéfices, entre autres, de l'abbaye de Saint-Gildas des Bois qu'il tenait en commende. Devenu aîné par la mort de ses deux frères, il résigna tous ses bénéfices et quitta immédiatement

l'Eglise (car il avait tout au plus les ordres mineurs) pour venir à la cour. Affamé de luxe et de plaisir, « il y fit (dit Missirien) une si prodigieuse dépense « qu'il dissipa en partie les belles terres de sa maison. » Il se maria dès 1560 et mourut tragiquement, quatorze ans plus tard (en 1574), dans le voisinage du Mans, tué en trahison par deux soldats : triste épisode des guerres civiles de ce temps. Marié deux fois, il ne laissait point d'enfants. Sa succession, écornée mais belle encore, arriva à Claude, le quatrième fils de Christophe, jusque-là connu sous le nom de seigneur de Pomerieux, une terre située en Anjou, dans le pays de Craon¹, et d'une importance médiocre.



Ce Claude, cadet avisé, avait déjà su relever sa petite fortune par un beau mariage. Au lieu de chercher, comme ses frères, femme en Anjou, il avait déterré au fond de la Basse-Bretagne, dans un canton reculé de la Cornouaille, une riche veuve, et s'était hâté de l'épouser en 1559 : Jeanne de Bouteville, fille d'Yves de Bouteville et de Renée de Carné, avait apporté à Claude un gros héritage comprenant la baronnie du Faouët, la vicomté de Coëtquenan, les terres du Saint, de Kerjean, de Kerriou, etc.

De ce mariage vinrent six enfants, les cinq premiers en cinq ans consécutifs, de 1561 à 1566, très-régulièrement un chaque année : savoir, Moricette en 1561,

¹ Aujourd'hui Pommerieux, commune du canton de Craon, arrondissement de Châteaugontier, département de la Mayenne.

Charles en 1562 (mais il ne vécut que six mois), Gabriel en 1563 (novembre), Louise en janvier 1565, Jean en 1566, et enfin, après un repos de cinq ans, Marie en 1570. La mère de cette belle lignée, Jeanne de Bouteville, mourut en 1572.

Claude de Goulaine, tant qu'il resta seigneur de Pomerieux, ne songea pas à se remarier. En 1574, dès que la mort de Baudouin eut mis en sa main tous les biens de sa maison, il quitta la basse Bretagne pour la haute, les landes et les rochers du Faouët pour la plantureuse vallée de la Loire, et à peine établi à Goulaine, il trouva à point nommé une seconde veuve, et fort riche, qui consentit à unir son sort au sien et à venir faire avec lui les honneurs de ce splendide château. C'était Jeanne Pinart, de la maison de la Noë-Verte¹, veuve de Roland de Botloy, sieur de Kermeno près Callac, devenu par succession collatérale seigneur de Coëthalec, de Traonmeur, du Plessix-Eon, etc., ce qui faisait de sa fille unique, Jeanne de Botloy, une grosse héritière, et de sa veuve une douairière fort désirable.



Ce mariage fut célébré en août 1574. Claude de Goulaine, habitué à mêler fort habilement les affaires d'intérêt aux affaires de cœur, jouait en cette occasion un jeu assez compliqué. La veuve lui convenait peut-être pour lui-même, mais il visait surtout — à travers la veuve — la fille, l'opulente héritière des Coëthalec,

¹ Fille de Roland Pinart et de Catherine Taillart.

pour la marier à son fils aîné, et réparer avec cette belle fortune les brèches faites à celle des Goulaine par Baudouin le prodigue. Pour être sûr de la fille il fallait avoir la mère: Claude la prit sans hésiter, et même il eut d'elle une fille appelée Françoise. Mais dès le temps de ce second mariage — Missirien nous le dit, — M^{lle} de Botloy, la fille du premier lit de Jeanne Pinart, « fut destinée pour femme de Gabriel de Goulaine, fils aîné dudit Claude et de la dame « du Faouët (Jeanne de Bouteville). »

Claude, homme pratique et soucieux du résultat, pressa le plus possible la réalisation de ce dessein. L'obstacle, c'est que Gabriel, né en 1563, était trop jeune pour épouser de suite. Claude, en revanche, était trop vieux pour attendre. Il sentait que, lui mort, ce beau projet irait en fumée; que son fils même, s'il le laissait gagner l'âge nubile sans avoir fait ce mariage, pourrait avoir d'autres vues et refuser de ratifier un engagement pour lequel on ne l'avait point consulté. Claude fit tant qu'au mois de septembre 1577, dans la chapelle du château de Goulaine, quoique son fils n'eût pas encore quatorze ans, le mariage fut célébré. Moins de deux ans après (24 avril 1579), Claude mourut avec la satisfaction d'avoir lui, petit cadet, dernier né de Christophe II, sire de Goulaine, continué sa race par une lignée florissante et relevé définitivement, grâce à ses combinaisons matrimoniales, la splendeur de sa maison, compromise par le gaspillage de ses aînés.



Cependant sa dernière opération n'eut pas le succès qu'il en attendait. Gabriel de Goulaine semble avoir montré peu d'empressement pour la femme qu'on lui avait imposée; leur union reste stérile, et Jeanne de Botloy, par sa mort survenue dès 1582, retira aux Goulaine cette grosse succession des Coëthalec, que le vieux Claude croyait fixée pour jamais dans sa maison.

Si quelqu'un la regretta, ce ne fut pas le fils de Claude. Gabriel de Goulaine était en effet un tout autre homme, un tout autre caractère que son père. Celui-ci n'avait vécu que pour l'avancement de sa fortune et de sa maison; en toute honnêteté (cela va sans dire) il y avait employé tout son génie, et il avait réussi. Gabriel était une âme d'une autre trempe, avec des ambitions d'un autre ordre. Le bien public le préoccupait plus que son bien particulier; à la guerre et au conseil il joua, ainsi que nous le verrons, dans les événements de la Ligue un rôle important. Esprit cultivé; lettré, poète à ses heures — on pourra tout à l'heure en juger, — dans l'ordre des affections intimes, son cœur avait des besoins que ne connaissait pas celui de son père.

Marié avant quatorze ans, veuf à dix-neuf, son goût ni sa volonté n'avaient été pour rien dans ce mariage. Une fois libre, il se promit de choisir pour compagne de vie une femme qui par l'élévation de son intelligence, la culture de son esprit et la générosité de son âme, fût digne de posséder le cœur d'un homme tel que lui.

Il n'eut pas à chercher loin; il n'eut pas besoin de fouiller toute la Basse-Bretagne, comme faisait le vieux Claude quand il se mettait en quête d'héritières. Gabriel, plus heureux, rencontra tout près de lui la femme qu'il voulait; Dieu l'avait mise sous sa main, en quelque sorte, dans les relations naturelles de son voisinage.



Notre dernier duc breton François II avait eu, on le sait, de la dame de Villequier un fils naturel, appelé aussi François, qu'il avait reconnu et comblé de biens. Outre le comté de Goëlle, les baronnies de Clisson et d'Avaugour, la vicomté de Saint-Nazaire et autres terres de Bretagne, il lui avait donné deux belles seigneuries situées en France, la baronnie de Chantocé et le comté de Vertus, et accordé, pour lui et ses descendants, le privilège de porter le nom de Bretagne joint à celui d'Avaugour.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le chef de cette nouvelle maison d'Avaugour était Odet de Bretagne, petit-fils du bâtard de François II. Il avait épousé Renée de Coësmes, dont le père, Charles de Coësmes, possédait dans la province du Maine les seigneuries de Lucé et de Bonnétable; de ce mariage étaient nés plusieurs enfants, entre autres une fille remplie de toutes les distinctions de l'esprit et du cœur, que l'on appelait indifféremment Marguerite de Bretagne et Mademoiselle d'Avaugour. Odet de Bretagne habitait tantôt Clisson, tantôt Chantocé, deux châteaux voisins de celui de Goulaine, et dont les terres étaient tellement mêlées, enchevêtrées

avec celles des Goulaine, que ce mélange d'intérêts joint à ce proche voisinage devait nécessairement amener entre les deux familles de nombreuses relations.

Gabriel de Goulaine et Marguerite de Bretagne étaient précisément du même âge. Enfants ils jouèrent fréquemment ensemble; entre eux naquit dès lors une de ces affections, qui souvent durent sans éclipse du berceau à la tombe et sont l'un des plus grands charmes de la vie. Gabriel vit ainsi le premier, sous ses yeux, se former, s'entr'ouvrir cette fleur de beauté, d'esprit et de tendresse qui devait, en s'épanouissant, devenir une femme exquise; le premier il en respira le parfum.



Ces douces familiarités de l'enfance, de la première adolescence, furent nécessairement interrompues pendant les cinq ans de l'union forcée que Claude imposa à Gabriel. Mais dès que celui-ci se retrouva libre, tout son cœur se porta vers Chantocé. La fleur qu'il avait laissée demi-close était maintenant épanouie et brillait de tout son éclat. Devant ce rayonnement souverain de la grâce et de la beauté de Marguerite, la douce amitié d'enfance devint tendresse et passion. Passion que Gabriel n'osa d'abord s'avouer à lui-même; on en trouve la première trace dans une pièce où il fait l'éloge de la couleur incarnate chère à Marguerite, et qui finit par ces vers :

*Ainsi donc l'Incarnat fait mille biens au monde.
Ceux qui des blasons font sur toutes les couleurs*

*Disent qu'il signifie : Endurer des douleurs,
Estre en la gêne, au feu, pour l'amour de sa Dame.
La passion d'Amour ne travaille mon âme,
Et si à l'Incarnat tant d'honneur j'ay donné,
J'en dois mieux estre crû, n'estant passionné.*

*Toutesfois je le loue en faveur d'une belle
Qui merite avoir place en la bande immortelle,
Qui ne verra jamais les roses et les lis
De son celeste corps par les siècles cueillis,
Pourvu qu'en tous endroits mes œuvres elle loue
Et que pour estre sien sans cesse elle m'avoue¹.*

Malgré toutes les précautions, son cœur se trahit au dernier vers. Il n'ose pas se dire amoureux de Marguerite, mais il veut que Marguerite l'avoue pour son serviteur.



Il ne put se maintenir longtemps dans cette demi-réserve et ces distinctions subtiles. Marguerite posséda bientôt tout son cœur et tout son être; dans la veille il ne pensait qu'à elle, dans le sommeil il retrouvait sans cesse son image. Aussi dit-il dans une élégie adressée à Marguerite elle-même, et où il parle du dieu des songes :

*Or ce gentil démon — je ne sais pas pourquoi —
Bien souvent, quand je dors, vous représente à moy
Et fait que je reçois quelque douce caresse
De vous, que je revère autant qu'une déesse !*

¹ Ci-dessous pièce n° X.

*Tantost il m'est avis que vous me couronnez
D'une riche couronne, et que vous me donnez
Quelque anneau bien gravé d'une belle devise,
Me disant : Lis dedans si je te favorise ;
Vois dedans mon secret, car je me fie en toy. —*

*Il y a jà longtemps qu'en dormant je vous voy.
Ce n'est pas d'aujourd'huy que le gracieux songe
Me communique à vous¹ par un si doux mensonge.
Je crois vous l'avoir dit, il y a jà longtemps ;
Mais, certes, je le dis parlant entre mes dents,
Honteux et rougissant et bégayant de crainte,
Et n'osant découvrir mon amoureuse plainte.
J'ay tasché maintes fois à me garder de choir
Dans un piège si doux, soit ne vous allant voir,
Soit pensant : Que me sert d'adresser ma pensée
A une qui sera de ma peine offensée,
Qui trouvera mauvais que j'ose estre amoureux
D'elle, que voudroient bien les celestes² pour eux? —*

*Ainsi, m'estimant peu, et faisant grande estime
De vous, que je connois d'un cœur si magnanime,
J'ay tasché de tirer mon cœur de telle erreur.*

Mais en vain. La volonté des dieux, comme il dit dans un style mythologique, c'est-à-dire la passion est la plus forte. Non-seulement elle persiste et le domine de plus en plus; mais malgré la crainte d'être rebuté, elle l'oblige à déclarer sa tendresse à M^{lle} d'Avaugour et à lui demander la sienne — avec sa main. Il ne se dissimule pas le péril, la témérité d'une telle démarche. Pourtant, dit-il à Marguerite,

¹ Me met en communication avec vous.

² Les dieux.

*Pourtant il vous plaira ne le trouver mauvais,
Puisque, forcé du ciel, à vos pieds je me mets
Pour recevoir de vous bonne vie, ou mauvaise,
Me plaisant mal ou bien, quel que soit qui vous plaise¹.*



Marguerite de Bretagne ne repoussa pas ce cœur loyal qui s'était donné à elle, qu'elle connaissait depuis longtemps et à qui depuis longtemps, on le peut bien croire, elle rendait au moins une part de son affection. Ses fiançailles avec Gabriel furent célébrées au château de Chantocé en septembre 1584. M^{me} d'Avaugour voulut, en raison de leur jeunesse, retarder le mariage jusqu'au commencement de 1585. Au premier jour de cette année, Marguerite reçut de son fiancé un joli sonnet : Je serais vraiment trop ingrat, dit-il, si à l'ouverture de ce nouvel an,

*Je ne reconnoissois de vous, fleur non pareille,
La beauté reluisant plus clair qu'un diamant.*

*De vous donner des biens, ce seroit follement
Jeter l'eau dans la mer. Votre grandeur est telle
Qu'elle n'a de besoin d'une chose mortelle...*

*Doncques, pour estrener vos excellents merites,
Je vous offre des vers des Muses et Charites,
Que vous chérissiez tant, et dont serviteur suis².*

Ainsi tous deux étaient poètes, le *Livre de Mar-*

¹ Ci-dessous n° IX.

² Ci-dessous n° VII.

guerite de Bretagne contient en effet des vers de l'un et de l'autre. Leur mariage fut célébré en janvier 1585 au château de Chantocé, chacun d'eux ayant à peine vingt-deux ans. M. de Goulaine mit dans la corbeille de noces un sonnet splendide, comparable aux plus beaux du XVI^e siècle — le grand siècle du sonnet. Il commence ainsi :

*Ny l'or esparpillé en ondantes bouffées,
Ny la largeur du front gravement relevé...*

On le lira plus loin sous le n° VIII du *Livre de Marguerite de Bretagne*; on ne manquera pas d'y remarquer que le poète, après avoir peint des plus vives couleurs la radieuse beauté de M^{me} d'Avaugour, met encore beaucoup au dessus de cette beauté « ses « vertus », c'est-à-dire la hauteur de son esprit et la générosité de son cœur. Trait rare à cette époque.



Pour ces deux âmes d'élite, ravies dans l'enivrement de leurs saintes tendresses, les premières années de cette union coulèrent avec la fatale rapidité des jours de bonheur. Un seul nuage troubla cet azur : plusieurs enfants, qui leur vinrent, ne vécurent pas.

Puis l'horizon s'assombrit. Les guerres civiles et religieuses qui depuis plus de vingt ans désolaient la France et assiégeaient la frontière bretonne sans l'entamer, firent enfin invasion dans notre province en 1589. Gabriel de Goulaine, dévoué à la tradition bretonne éminemment catholique, embrassa sans hésiter le parti de la Ligue et y joua un grand rôle,

que l'excellent chroniqueur de sa famille, le vieux Autret de Missirien, retrace en ces termes :



« Gabriel seigneur de Goulaine, duquel M. le président de Thou fait si souvent mention dans son Histoire, fut le plus considérable seigneur de Bretagne du parti du duc de Mercœur¹. Pendant les guerres de la Ligue il fut maréchal de camp aux armées dudit duc, lequel luy délivra en diverses occasions plus de trente commissions qui se voyent aux titres de Goulaine ; et particulièrement, par lettres données à Nantes le 15^e février 1590, il l'établit lieutenant-général de l'Union aux provinces d'Anjou et de Poitou : laquelle charge il accepta, pour la considération qu'il possédoit plusieurs terres auxdites provinces, outre la seigneurie de Goulaine avec celles du Pallet, du Loroux, de l'Espine, de la Houdinière, de la Tour-Gasselín et plusieurs autres dans le Comté Nantois, où ledit seigneur duc de Mercœur avoit usurpé toute l'autorité royale.

« S'estant engagé dans ce party, Gabriel de Goulaine s'y arrêta avec une résolution qui passa jusques à l'opiniâtreté. Il y employa sa valeur, ses soins, son adresse et ses biens, ayant été obligé de vendre plusieurs terres et de s'endetter de plusieurs sommes, sans avoir voulu écouter aux offres avantageuses qui luy furent faites de la part du roy Henri IV^e, duquel il pouvoit espérer un bâton de maréchal, s'il n'eût

¹ Gouverneur de Bretagne et chef de la Ligue dans cette province.

plus considéré l'honneur d'une fidélité inviolable que le profit qu'il eût pu obtenir par la défection à son parti.



« L'histoire n'a pas oublié d'observer que le duc de Mercœur, ayant été le dernier à faire sa paix et étant abandonné de Mons^r du Mayne¹ et de tous les autres chefs du parti de l'Union, fut obligé de la faire assez honteusement et précipitamment. Il n'y fit comprendre les capitaines de son parti qu'en des termes généraux, de sorte que le seigneur de Goulaine fit son traité particulier à Angers le 15^e mars 1598, quy porte que le roy lui octroie abolition générale, pour luy, le seigneur du Faouët son frère², et tous ceux qui ont été sous leur commandement aux provinces de Bretagne, Anjou et Poitou ; cassation de toutes procédures faites contre eux, révocation de tous dons faits de leurs biens et de toutes confiscations ; nomme ledit de Goulaine (Gabriel) pour être fait chevalier du Saint-Esprit à la première création, luy accorde la lieutenance de la compagnie d'hommes d'armes de César Monsieur, duc de Vendôme³, et au seigneur du Faouët son frère la continuation de la charge de capitaine des arrière-bans de Cornouaille et de Léon.

¹ Le duc de Mayenne.

² Jean de Goulaine, fils puîné de Claude, né en 1565, et qui eut en partage la seigneurie du Faouët ; il avait aussi joué dans la Ligue un rôle fort actif.

³ Fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées ; il était encore enfant ; il avait le gouvernement de Bretagne, avec la main de la fille et héritière unique du duc de Mercœur.

« En exécution de ce traité, et au même jour, on lui expédia des lettres d'abolition du grand sceau pour luy et son frère, quy furent vérifiées au Parlement le 30^e juin 1599 ¹. »



Pendant toute cette période de la Ligue, les affaires d'État, les commandements militaires confiés à Gabriel de Goulaine, l'éloignèrent le plus souvent de son foyer. Seule dans son vaste château, Marguerite avait, pour la soutenir contre les ennuis de la solitude et les dures anxiétés de l'attente, deux grandes forces : le secours divin de la prière, le charme des arts et des lettres si puissant sur les esprits cultivés.

C'est alors sans doute qu'elle imagina de transcrire, en forme de recueil, quelques-unes de ses poésies et de celles que l'on avait faites pour elles.

Dans les papiers de son mari elle trouva un cahier d'une centaine de feuillets, destiné jadis à faire un livre de famille, mais dont trois pages seulement étaient occupées par des notes constatant diverses morts, naissances ou mariages depuis 1560 ². Elle respecta ces notes, mais elle retourna le volume pour commencer son recueil par l'autre bout, et d'abord elle le fit habiller d'une jolie reliure de veau fauve un peu bruni aujourd'hui par l'âge, tout couvert d'une dorure riche et élégante qui a gardé son éclat.

Les deux plats de cette reliure (larges de 20 cen-

¹ Registre de Goulaine, f. 40^e et 41^e.

² Nous publions cette partie du *Registre* à la suite des poésies qui forment le *Livre de Marguerite de Bretagne*.

timètres sur 30 de hauteur) sont entièrement tapissés d'une guirlande de lierre qui forme, en s'entrelaçant et se repliant sur elle-même, une série de petits compartiments circulaires, au centre de chacun desquels se détache une S majuscule tranchée d'une barre oblique, simple motif d'ornementation ¹. Chacun des plats porte, en son milieu, le monogramme de Marguerite, formé d'une M et d'un A enlacés, dans un médaillon ovale encadré de branches de laurier ; à chaque angle brille le même chiffre, dans un médaillon plus petit encadré de même. Le dos du volume est encore orné de ce monogramme répété dix fois, alternant avec l'S majuscule tranchée d'une barre oblique.

Toute cette ornementation très-soignée, à petits fers, est un beau et curieux spécimen de l'art de la reliure à Nantes aux dernières années du XVI^e siècle.



Les deux premières pièces du recueil — deux sonnets, — soigneusement écrites en lettres romaines, sont de Marguerite de Bretagne et indiquent le but du *Livre*. Dans la première elle dit aux Muses :

*Chaste troupeau du double mont de Thrace,
Qui animez de céleste fureur
Les poètes, et couronnez d'honneur
Leurs chants divers en cette terre basse,*

Ces petits compartiments ont 26 ou 27 millimètres de diamètre ; il y en a environ 70 sur chacun des plats.

*Je vous supply' me faire tant de grâce
Que les beaux vers, escrits en ma faveur
Dans ce papier, puissent, sans nulle erreur
Et sans mépris, voguer de place en place.*

Ainsi ce recueil était destiné à circuler de main en main parmi les amis de l'auteur. Marguerite, dans la seconde pièce, s'adresse au volume lui-même :

*Mon Livre, mon soucy et mon heureux plaisir,
Je te jure et promets que ta charte polie¹
Polluë ne sera d'aucun trait de folie,
Ni d'escrit vicieux qui porte desplaisir.*

*Au contraire, je veux mon âme dessaisir
De la sainte fureur d'une muse ennoblie,
Pour t'en faire gardien, afin que je n'oublie
A jamais les beaux vers choisis à mon désir².*

Suivent trois anagrammes composées sur les noms de Marguerite de Bretagne, de sa mère et de son frère (n^{os} III, IV, V), puis un sonnet (n^o VI) adressé à une de ses amies récemment revenue près d'elle et à qui elle dit, après s'être plainte de sa trop longue absence :

*Mais puisque le bonheur vous a conduite icy,
Je vous pry', rejetons la peine et le soucy,
Et nous voyons souvent en cette saison belle !*

¹ Cette charte ou carte polie, c'est le papier bien blanc et bien uni qui forme les feuillets du livre.

² Voir le texte complet de ces deux pièces ci-dessous aux n^{os} I et II du *Livre de Marguerite*.

*Les beaux prés émaillés, le murmure des eaux,
Les arbres reffloris, et le chant des oiseaux
A s'entre-resjouir ensemble nous appelle.*

Marguerite inséra ensuite dans ce *Livre* les vers composés pour elle par Gabriel de Goulaine dont nous avons parlé : les *Étrennes à M^{lle} d'Avaugour*, le sonnet *Ny l'or éparpillé en ondantes bouffées*, les *Élégies* sur les songes, sur la couleur incarnate, etc. (n^{os} VII à XI).



Ce sont là les chants du bonheur — du bonheur plein, sans nuage et sans mélange, — auxquels succèdent bientôt ceux des jours d'épreuves.

Après quelques feuillets blancs réservés pour des vers qu'on a oublié de transcrire, Marguerite, dans une pièce intitulée *Stances chères*, toute pleine d'une touchante tendresse, exprime à son mari, retenu au loin par les affaires de la Ligue, son désir ardent de le voir revenir près d'elle :

*Mon amitié sur toutes est extrême :
De tout malheur le rigoureux effort,
Ny les assauts d'une cruelle mort
Ne me feront oublier toi que j'aime !*

*De vous revoir j'ay beaucoup plus d'envie
Qu'un prisonnier d'avoir sa liberté,
Ny qu'un aveugle a de voir la clarté,
Ny moi mourant de me revoir en vie !*

Dans la pièce suivante, M. de Goulaine répond :

*Je reçois de bon cœur le tien pour un cher gage,
Car tu n'as parangon¹ en loyauté fidèle ;
L'on ne voit, après toi, de marguerite telle
Qui soit, comme tu es, très vertueuse et sage.*

*Tu dis que ton amour sur toutes est extrême ;
C'est te sympathiser que je fais en cela.
Car je n'ay dedans moi que ton amitié même,
Qui toujours m'entretient voyageant çà et là².*

Viennent encore quelques feuillets blancs que l'on a omis de remplir, et M. de Goulaine reprend la parole pour célébrer avec enthousiasme les louanges de M^{me} de Goulaine dans un sonnet adressé par lui *A ma Marguerite, la perle des marguerites*, et au dessous duquel il a inscrit cette devise : *Margarita mihi pretiosissima et cara*. Cette pièce (ci-dessous n° XIV) clôt la première partie du *Livre de Marguerite de Bretagne*. Nous parlerons de la seconde tout à l'heure.



Nous n'oserions affirmer que M^{me} de Goulaine ait transcrit elle-même tous les vers de cette première partie, il y en a de la main de son mari ; mais l'ornementation est d'elle et d'elle seule.

¹ Tu n'as pas d'égal en loyauté. *Parangon* est, à proprement parler, un modèle pouvant servir de mesure et de terme de comparaison.

² Voir le texte complet de ces deux pièces ci-dessous, n° XII et XIII.

Non-seulement, dans la plupart des pièces (onze sur quatorze), les titres et les initiales sont en lettres peintes (bleu, rouge, or), mais une d'entre elles est ornée, en tête, d'un bouquet de fleurs, et cinq autres sont encadrées de bordures peintes d'un dessin soigné et très-compliqué, dans le goût des plus curieuses fantaisies de l'art de la Renaissance.

Là se trouvent réunis, enlacés par des chaînes de feuillages et de rinceaux, à peu près tous les caprices de l'imagination : emblèmes et dieux de la mythologie, génies ailés, Dianes chasseresses, zéphirs joufflus, torches enflammées, carquois, tambours, violes ; moines encapuchonnés, sirènes séduisantes, satyres cornus, chiens et chasseurs galopant sous la feuillée ; animaux réels ou fantastiques de toute sorte et de toute forme, chimères à deux têtes, dragons ailés, singes à cheval, dauphins, crabes ventrus, ibis, faisans, hibous, cigales, cerfs, renards, lapins, pourceaux, limaçons, etc. ; fleurs et fruits de tout genre, bleuets, œillets, fraises des bois, lis à fleurs rouges, etc., et partout, en place d'honneur, le chiffre de Marguerite de Bretagne ainsi que son frais emblème, la marguerite des champs dans sa collerette blanche bordée de rose tendre.

Le cœur toujours plein de son cher absent, avec la poésie et l'art elle essayait de tromper ses ennuis.



Dans les quatre dernières années des guerres de la Ligue — qui se prolongèrent en Bretagne jusqu'en mars 1598, — Dieu combla les vœux de M. de Gou-

laine et de sa femme, en leur donnant trois enfants qui vécutrent : deux filles, Marie et Charlotte, nées au château de Goulaine le 7 février 1594 et le 20 juin 1596, et un fils, appelé Gabriel du nom de son père, né au château du Loroux-Botereau le 14 mars 1598.

L'aînée des filles, baptisée à Sainte-Croix de Nantes par Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, fut tenue sur les saints fonts par la duchesse de Mercœur, par sa mère la vicomtesse de Martigues, et par Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle. Le fils eut pour parrain César de France, duc de Vendôme, fils légitimé du roi Henri IV, déjà (quoique tout enfant) investi du gouvernement de Bretagne, et pour marraine la mère de César, la célèbre favorite du roi, la belle Gabrielle d'Estrées. Malgré son attachement à la Ligue, M. de Goulaine avait en cour de puissants patrons : et en effet, on l'a vu, le lendemain de la naissance de son fils, le 15 mars 1598, il signa sa réconciliation avec la royauté d'Henri IV¹.

Ainsi une nouvelle période de bonheur, plus sûr et plus complet, s'ouvrait pour les deux époux. La paix, qui assurait la prospérité publique, faisait leur félicité privée en les rendant l'un à l'autre. M. de Goulaine, respecté de tous les partis, gardait la haute situation d'influence et de faveur due à son caractère et à ses talents. Autour du foyer de famille, où l'on n'avait vu encore que des berceaux trop tôt vidés par la mort, trois beaux enfants croissaient, dont un fils chargé de continuer la race.

¹ Voir ci-dessus, p. 99.



Ce bonheur était trop grand pour durer. Vingt mois après la naissance de ce fils tant souhaité, un coup de foudre ruina tout cet édifice de félicité et changea ces joies en larmes.

Le 17 novembre 1599, au château de Goulaine, Marguerite de Bretagne mourut, dans sa trente-sixième année, *aux grands regrets de tous ses amis*, dit notre Registre.

Dans ce Registre même beaucoup d'entre eux les ont épanchés, ces regrets, sous toutes les formes, en vers de toutes les mesures : et c'est ce concert funèbre qui fait la seconde et dernière partie du *Livre de Marguerite de Bretagne*, que l'on pourrait nommer, à la mode de ce temps, *le Tombeau de Madame de Goulaine*.



Ce Tombeau ne comprend pas moins de seize pièces (n^{os} XV à XXX), à quelques exceptions près¹ fort médiocres, mais où les accents d'une vraie douleur percent sous les pointes et les concetti de l'époque. Le sentiment dominant, c'est qu'après une telle perte la vie est désenchantée, insupportable ; que quand on a vu mourir une telle femme, il ne reste qu'à la suivre :

C'est trop peu de pleurer, il faut mourir aussi² !

¹ La plus notable exception est la pièce n^o XXVIII, où l'on retrouve un écho de l'élégie antique, avec un rythme léger et cadencé, qui est la marque de la Renaissance.

² Ci-dessous n^o XVII.

Plusieurs de ces pièces ont la prétention de faire parler M. de Goulaine. Il parle, en réalité, une seule fois : il n'y a dans cette seconde partie qu'une pièce de lui, la dernière, le n° XXX. Au moment de quitter le deuil, il vient clore cette procession funèbre par un sonnet où, sous une forme discrète, sa douleur saigne comme au premier jour :

*Je laisserai le noir, qui est un témoignage
A tous, par le dehors, de l'indicible deuil
Que je souffre en mon sein!*

*Mais je ne puis laisser l'ennui de mon dommage.
Ma navire est rompue atteinte d'un écueil,
Puisque sous le sépulcre est caché ce bel œil
Qui d'amour mutuelle enflamboit mon courage.*

M. de Goulaine ne survécut que sept ans à sa femme. Le 6 janvier 1607, il la rejoignit.



Cette seconde partie du livre est séparée de la première par douze pages blanches, long intervalle resté vide entre les fêtes de la vie et les angoisses de la mort. L'ornementation aussi diffère totalement. Nous avons parlé des encadrements de la première partie, où se déroulent capricieusement mille fantaisies diverses d'un dessin élégant. Dans la seconde partie, le dessin est plus lourd : à la main habile de Marguerite a succédé celle de son mari, plus experte à manier l'épée et la plume que le crayon et le pinceau. Les motifs de décor sont peu variés : partout des

emblèmes funèbres, des larmes, des palmes, des couronnes.

Pour frontispice, une page entière remplie par deux branches de laurier couchées horizontalement, entre lesquelles s'étend la devise bretonne : *Malo mori quam fœdari*, et au dessous, dans une larme immense, une hermine passante, avec cravate à mouchetures d'hermine, figure évidemment Marguerite de Bretagne (f. 19 v°). — Plus loin (f. 21 r°), un bâton de bois vert inonde et éteint de ses larmes un brasier allumé au dessous de lui, avec cette devise : *Extincta flamma, virescit* : emblème bizarre, mais très-clair, de l'inextinguible douleur de M. de Goulaine. — Ailleurs (f. 24 v°), une main sort d'un nuage et verse une coupe pleine de larmes sur une marguerite fraîche encore, fraîchement arrachée de sa prairie natale ; devise : *Ad æternum usque rigabo*.

D'autres devises attestent, sous diverses formes, la perpétuité des regrets et des larmes de l'époux, dont la vie entière est vouée au culte de l'épouse morte et à l'espoir de la rejoindre. Au pied de son sonnet *Sur le laisser le deuil*, Gabriel de Goulaine a tracé, dans de grandes proportions, un monogramme enlaçant, confondant les initiales de son nom (DG) et de celui de sa femme (MA), et il a écrit sous ce chiffre, en grosses lettres : *Fœdus indissolubile* (f. 30 r°).

Après ce sonnet, on a encore inscrit dans le Livre deux poésies funèbres, qui ne concernent plus Marguerite de Bretagne : l'une sur la mort de M. de Saint-Phal, un de ses alliés, l'autre sur celle de Gabrielle d'Estrées : deux morts qui sont l'une et l'autre de la même année que celle de M^{me} de Goulaine (1599).



Tel est le *Livre de Marguerite de Bretagne*.

Au point de vue littéraire et historique, c'est un document précieux, dont l'intérêt dépasse de beaucoup celui qui s'attache d'ordinaire aux actes et aux registres domestiques. Si ancienne et si distinguée que soit la famille à laquelle il appartient¹, il mérite, croyons-nous, de passer de ses archives particulières dans le patrimoine commun de la Bretagne. Car les mœurs, les sentiments, les idées, le talent, la culture littéraire qu'il révèle, sont éminemment propres à rehausser l'honneur de la patrie bretonne.

Aussi ne pouvons-nous trop reconnaître l'obligeance de M. le marquis de Goulaine, qui a bien voulu nous le communiquer, en nous donnant tout pouvoir de le publier et commenter à notre guise.



Voici comme nous usons de cette gracieuse et libérale autorisation.

Des 32 pièces de vers qui composent ce recueil nous en publions intégralement 25, dont 9 sonnets et 8 quatrains ou sixains. Des 7 autres pièces nous ne donnons que quelques extraits, une strophe ou même un seul vers, avec une note analytique. Inutile d'imprimer ce qui ne peut se lire.

¹ La famille de Goulaine est aujourd'hui presque la seule de Bretagne qui remonte *authentiquement* au XII^e siècle.

Nous reproduisons scrupuleusement l'orthographe du manuscrit (avec les *u* et les *i* consonnes) sauf là où elle est, même pour le XVI^e siècle, manifestement fautive; dans ce cas, tout en la corrigeant dans notre texte, nous donnons en note, telle quelle, celle de l'original.

Enfin, nous décrivons avec soin, à la suite des diverses pièces auxquelles ils se rapportent, les emblèmes, les ornements, les peintures qui décorent le manuscrit et que nous avons indiqués plus haut d'une manière générale. C'est là en effet l'un des côtés les plus caractéristiques et non pas les moins curieux de ce curieux *Livre*.

Pour qu'on en puisse mieux juger, nous gravons dans notre texte, à titre de spécimen, quelques-uns des ornements de la première partie.

ARTHUR DE LA BORDERIE.





LE LIVRE

DE

MARGUERITE DE BRETAGNE

POÉSIES



HASTE troupeau du double mont de Thrace¹,
Qui animez de celeste fureur
Les poetes, et couronnez d'honneur
Leurs chantz diuers en ceste terre basse :

*Je vous supply' me faire tant de grace
Que les beaulx vers, escriptz en ma faueur
Dans ce pappier, puissent, sans nulle erreur,
Et sans mespris, voguer de place en place :*

¹ Feuillet 1^{er} r^o. Ce sonnet et le suivant sont de M^{me} de Goulaine (Marguerite de Bretagne).

*Qu'à tout iamais encor, à l'aduenir,
Vous les faciez grauer au souuenir
De celle-là qui vous a enfanté¹,*

*Si haultement, que la postérité
Louë mon nom cause d'auoir esté
Que vostre muse y ait si bien chanté².*



Cette page est encadrée de bordures peintes et dorées. Le milieu de la bordure supérieure est occupé par un miroir ovale que soutiennent deux sirènes : souvenir de la tradition de Mélusine. Au milieu de la bordure inférieure, une marguerite s'épanouit dans un cartouche accosté de deux petits génies. A chaque angle le chiffre de Marguerite (M et A enlacés) est tracé en lettres d'or. Des violes, des tambours, des carquois et des arcs, des têtes de petits génies, des rinceaux fort élégants formés de fleurs et de feuillages, remplissent les autres bordures. Dans l'intérieur de l'encadrement, le titre SONET, en lettres alternativement bleues et rouges, est inscrit dans un cartouche ovale, sur lequel sont assis deux génies élégamment dessinés : d'une main, ils soutiennent ensemble une couronne ; dans l'autre, chacun d'eux porte une marguerite³. Au dessous du sonnet, un

¹ L'original porte *enfantée*, faute évidente. « Celle-là qui a enfanté le chaste troupeau du double mont de Thrace, » c'est-à-dire les Muses, c'est Mnémosyne, la déesse de la mémoire. —
² Par suite d'un *lapsus calami*, ce vers est écrit dans l'original : « Que vostre muse y est si bien chantée. » Version inintelligible.
— ³ Nous en reproduisons le dessin, un peu réduit, en tête du premier sonnet.

rinseau élégant et compliqué, à fleurs rouges et bleues, forme un cul-de-lampe terminé par une tête de satyre.

La première lettre du sonnet, le C du mot *Chaste*, est tracé en or, l'*h*, l'*s*, l'*e* sont peints en rouge, l'*a* et le *t* en bleu. Les initiales des autres vers sont peintes alternativement en bleu et en rouge. On retrouve ce système de lettres peintes dans les sept premières pièces du *Livre de Marguerite*.

II

SONET

*Mon liure, mon soucy et mon heureux plaisir,
 Je te iure et promectz que ta charte polye
 Polluë² ne sera d'aucun traict de folye,
 Ni d'escript vicieux qui porte desplaisir.*

*Au contraire, ie veux mon ame dessaisir
 De la sainte fureur d'une muse ennoblie,
 Pour t'en faire gardien, afin que ie n'oublie
 A iamais les beaulx vers choisis à mon desir.*

*En toy reposera le fond de ma³ mémoire
 Comme en vng cabinet⁴ tout enrichy d'iuoyre,
 Où l'or et le butin⁵ demeure auarement.*

¹ F. 1 v°. — ² L'original porte *Polue*. — ³ L'orig. porte *sa*, erreur évidente. — ⁴ C'est ce meuble aux mille tiroirs, grands et petits, fermé de deux grands vantaux et posé sur une table, si connu au XVI^e et au XVII^e siècle. — ⁵ Bijoux, dentelles et toute sorte d'objets précieux.

*Mais aussi garde bien qu'aucun ne te derobbe¹;
 Car i'en serois fasché plus que d'aucune robbe,
 Voire de tout mon bien acquesté chèrement.*



En tête de ce sonnet sont peintes une branche de bleuet et une branche d'œillet rouge, placées en *sautoir*. Chacune de ces branches porte deux fleurs épanouies et un bouton mi-éclos.

III

ANAGRAMMATISME OV NOM TOVRNÉ²
 DE

RENEE DE COESMES
 dame d'Auaugour³.

DEESSE ON M'A CREEE
 De vertueuse amour,
 Pour estre recreée
 En eternal seiour.



Le titre et le premier vers de cette pièce sont écrits en lettres peintes, alternativement rouges et bleues.

¹ L'orig. porte *derrobbe*. — ² Cette pièce et les deux suivantes, qui sont comme celle-ci des anagrammes, occupent le recto du 2. — ³ Mère de Marguerite de Bretagne.

Il en est de même dans les quatre pièces qui suivent. L'initiale du premier mot de chacune de ces pièces est peinte en or.

Entre cette anagramme et la suivante on a peint aussi, au milieu de la page, en vert, rouge et or, deux grandes R majuscules adossées et enlacées, ce qui est le chiffre de Renée de Coesmes.

IV

A MONSIEUR LE COMTE DE GOESLO
FRANCOYS DE BRETAGNE ¹

FORCE T'A GARNY DE BIENS
Acquis aussi par sagesse.
Je pry' Dieu qu'en allegresse
Tu en iouysse avec les tiens.

V

A MADAMOISELLE D'AVAVGOVR SVR SON NOM TOVRNÉ
MARGVERITE DE BRETAGNE

GRANDEVV ME BATIT E ² ERIGE
Vne belle place d'honneur
Dedans le temple de bon-heur,
Où s'esleuera iusqu'au tige ³
Ma foy, ma constance et mon cueur,
Que deuotement i'y oblige.

¹ Frère de Marguerite de Bretagne. — ² Sic. — ³ Jusqu'au faite.

VI

EN SA FAVEVR ¹
A MADAME D. L. B.

De cet heureux retour, qui vous a ramenée,
Je reçoÿ dans le cueur vng tel contentement
Qu'impossible seroit le dire apertement,
De la peur que i'auoy d'en estre habandonnée.

T'estoy presque desia contre vous mutinée
D'vne si longue absence, et ne sçavois comment
Me pouuoir assurer de vostre portement ²,
Si ne fussiez vers nous maintenant retournée.

Mais puis-que le bon-heur vous a conduite icy,
Je vous pry', reiectons la peine et le soucy,
Et nous voyons souuent en ceste saison belle!

Les beaulx prez émaillez, le murmure des eaux,
Les arbres refloriz, et le chant des oyseaulx
A s'entre-resiouir ensemble nous appelle.

VII

ESTREINES

A MADAMOISELLE D'AVAVGOVR ³.

Je serois bien ingrat si, au commencement
Que ce pere Ianus l'année renouvelle,

¹ F. 2 v°. Ce sonnet, comme les deux premiers, est de Marguerite de Bretagne. — ² De votre santé. — ³ Fol. 2 v°. Ce sonnet et le suivant sont de Gabriel de Goulaine.

*Je ne reconnoisoy' de vous, fleur n'ompareille,
La beaulté reluysant plus clair qu'un diamant.*

*De vous donner des biens, ce seroit follement
Iecter l'eau dans la mer. Vostre grandeur est telle
Qu'elle n'a de besoing d'une chose mortelle :
En vertu repose vostre contentement.*

*Doncques, pour estrener voz excellens merites,
Je vous offre des vers des Muses et Charites,
Que vous cherssez tant, et dont serviteur suis :*

*Vous priant m'excuser si ie n'ay meilleur offre,
Car, ayant recherché partout dedans mon coffre,
Je n'ay sceu rencontrer vn present plus exquis.*

VIII

SONNET

A ELLE MESME ESTANT DAME
DE GOULLAINE ¹.

*Ny l'or esparpillé en ondantes bouffées,
Ny la largeur du front grauement releué,
Ny le fil esbenin en arc turquois graué,
Ny de deulx beaulx soleilz les flameches paphées ²;*

*Ny ces roses, qui sont de blancz lis attifées ³,
Ny le coral qui a ta leure en sang laué,*

¹ Fol. 3 r°. Le verso est blanc. Ce sonnet est de l'écriture de M. de Goulaine. — ² Amoureuses. *Paphé*, adjectif formé du nom de Paphos. — ³ Relevées.

*Ny l'albastre emperlé dessus tes dens trouué,
Ny ta bouche soufflant les richesses sabées ⁴;*

*Ny ce laict caillotté qui naige dans ce sein,
Ny ces doigts aurorins, ny ceste blanche main,
Ny ta taille de corps, ny ta voix pythonicque ⁵,*

*Ne feurent les appas qui ton Goullaine ont pris.
Mais il a bien serré ⁶ son cœur et ses esprictz
Aux vertuz, qui ont faict dans toy leur Republicque.*



Au dessous de ce sonnet, on a tracé à la plume un monogramme qui unit les deux chiffres de Marguerite et de Gabriel de Goulaine, MA enlacés et DG enlacés. Ce monogramme est de la main qui a écrit le sonnet, de celle de M. de Goulaine.

IX

ELEGIE ¹

*En vain, durant la nuict, les songes ne nous viennent ;
Par les songes les dieux souuent nous entretiennent.*

¹ Les richesses du pays de Saba, les parfums. — ² Magique, enchanteresse. L'original écrit à tort *pittonicque*. — ³ Réduit, soumis. — ⁴ Fol. 4 et 5. La pièce entière a 94 vers; en supprimant les plus faibles, nous l'avons réduite à 66. — Le titre *ELEGIE* est tracé en lettres alternativement bleues et rouges. L'E initial du premier vers est une très-grande capitale tracée en or, et la seconde lettre (E) est une petite capitale tracée en rouge. — Cette pièce est incontestablement de M. de Goulaine, avant son mariage.

Car, tandis que noz corps, de trauailler lassez,
Sont au lict paresseux d'un doux somme pressez,
Nostre ame en liberté plus libre se promeine,
Le corps n'ayant besoing en dormant de sa peine.
Tout ainsi que l'on veoid qu'une nourrice sort
Et s'en va promener quand son petit filz dort,
De mesme, quand le corps endormy se repose,
Nostre ame au ciel remonte et preuoit toute chose.
Elle parle aux demons¹, aux anges bien-heureux,
Et veoid quels accidens nous seront rigoureux,
Ou quel succès fera contente nostre vie.

Puis, le demon Morphée ha la bande infinie
Des figures de tout, et garde, en l'univers,
Les formes et patrons de tous les corps diuers...

Or ce gentil demon, ie ne sçay pas pourquoy,
Bien souuent, quand ie dors, vous represente à moy
Et faict que ie reçoÿ quelque douce caresse
De vous, que ie reuere aultant qu'une déesse.
Tantost il m'est aduis que vous me couronnez
D'une riche couronne, et que vous me donnez
Quelque anneau bien graué d'une belle deuse,
Me disant : *Ly dedans si ie te fauorise,*
Voy dedans mon secret, car ie me fie en toy. —

Il y a ia long temps qu'en dormant ie vous veoy.
Ce n'est pas d'aujourdhuÿ que le gracieux songe
Me communicque à vous² par vng si doux mensonge.
Ie croy vous l'auoir dict il y a ia long temps ;
Mais certes ie le dy parlant entre mes dens,
Honteux et rougissant et begayant de crainte,
Et n'osant descouuir mon amoureuse plaincte.

¹ Génies, esprits bons ou mauvais. — ² Me met en communication avec vous.

J'ay tasché maintes fois à me garder de cheoir
Dans vng piege si doux, soit ne vous allant veoir,
Soit pensant : Que me sert d'adresser ma pensée
A vne qui sera de ma peine offensée,
Qui trouuera mauuais que j'ose estre amoureux
D'elle, que voudroient bien les celestes¹ pour eux ? —

Ainsi, m'estimant peu et faisant grand' estime
De vous, que ie congnois d'ung cueur fort magnanime,
J'ay tasché de tirer mon cueur de telle erreur.
Mais l'importun demon, guide de ma fureur²,
Se rend opiniastre à m'y vouloir conduire,
Comme s'il vous plaisoit pour seruiteur m'eslire.

Donc, forcé par le songe enuoyé des haultz cieus,
Il fault que i'obeisse au bon vouloir des dieux.
Plusieurs aultres que moy, soient plus grandz, soient plus sages,
N'ont à mespris tourné des songes les messages.
— Zair, souldan des murs faictz par Semyramis,
Dans les filetz d'Amour par vng songe fut mis,
Cupidon luy monstrant la belle Onolorie
Qu'il n'auoit encor veu pas vng jour de sa vie :
Et pour ce, à Trebisonde allant veoir l'empereur,
Il espousa sa fille, où tendoit son ardeur.
— La tres belle Odatis, fille d'un roy d'Asie,
Et le beau Zariadre eurent l'ame rauie
De l'amour l'un de l'autre, en songe s'estans veuz,
Combien qu' auparauant ne [se] fussent congneuz...
— Symonide, poète, en vng songe croyant,
Vne fois se sauua du naufrage noyant :
Comme, tout au contraire, aduisé par le songe,
Dans l'amoureux naufrage à ce coup ie me plonge.

¹ Les dieux. — ² Folie.

*Pourtant il vous plaira ne le trouver mauvais,
Puisque, forcé du ciel, à voz piedz ie me metz
Pour recevoir de vous bonne vie, ou mauuaise.
Me plaisant mal ou bien, quel qui soit qui vous plaise.*



La première page de cette élégie (f. 4 r^o) est encadrée de bordures peintes. En haut, au milieu de la bordure supérieure, les armes de Bretagne, dans un écusson très-déchiqueté, sont soutenues par deux oiseaux fantastiques d'un plumage rougeâtre. De chaque côté, une belle guivre héraldique à la queue en volute engoule un pauvre lapin. Dans la bordure inférieure, deux autres lapins, gros et gras, sont aux prises avec deux cigognes qui leur donnent des coups de bec ¹.



Les deux bordures latérales montrent des hiboux dorés, des renards verts, des cigales et des cerfs, mêlés à des enroulements de feuillage où s'épa-

¹ Nous reproduisons, en réduction, le dessin de la partie gauche de cette bordure.

nouissent des fleurs rouges et pendent des fraises des bois. Les quatre angles de l'encadrement sont occupés par un monogramme tracé en or, qui présente un grand O majuscule dans lequel s'enlacent deux R adossées. Ces deux R sont le chiffre de Renée de Coësmes, mère de Marguerite de Bretagne, et l'O est l'initiale de son père, Odet de Bretagne.

A la fin de cette *Élégie* (f. 5 v^o), on a tracé à la plume le chiffre de Marguerite MA, placé au dessus d'un bouquet (au simple trait) singulièrement composé: à droite un rameau chargé de glands, à gauche trois fleurs de forme variée, que l'absence de couleurs empêche de déterminer ².

X

AVLTRE ELEGIE ³

*Lors que Iustinian l'empire possedoit,
La pluspart des citez à l'eny se bandoit
En folles factions de partis ³ aduersaires
Pour maintenir l'honneur de deux couleurs contraires,
Qu'ilz prenoient à l'eny au tournois et au ieu.
Il estoit diuisé pour le verd et le bleu.
Or, en les imitant, ie veux icy deffendre
La couleur Incarnate et sa gloire luy rendre.
Car la veue est de feu, ainsi qu'ont assuré*

¹ Voir ci-dessus p. 122, à la fin de cette *Élégie*, la reproduction un peu réduite de ce dessin. — ² Fol. 7 v^o 6 r^o v^o. Pièce de 72 vers, que nous réduisons ici à 56. Elle est, comme la précédente, de Gabriel de Goulaine, avant son mariage. — ³ L'original porte parties, faute.

Les grandz hommes sçauans d'un sçauoir adoré...
 Dauentage, Venus, déesse reuerée,
 A voulu que la fleur sur toutes honorée,
 Dediée à son nom, et qu'elle a plus [à] cueur,
 Eust le teinct coloré d'une telle couleur :
 Car on dict qu'aultresfois toutes les roses franches
 Et les aultres aussi, de couleur, estoient blanches,
 Et ne s'en trouuoit point d'aultre teinture alors.
 Mais Venus, de fortune, accrocha son beau corps
 Aux piquerons aiguz d'un rosier, dont l'espine
 Tira du sang vermeil de sa beaulté diuine :
 Tellement que, depuis, par l'effect d'un tel sang,
 Des roses la pluspart en despouilla le blanc
 Et vestit l'Incarnat, de teinture immortelle.

L'Aurore, au poinct du iour, que l'on trouue si belle,
 Pour le plus grand honneur qu'elle ait de sa beaulté,
 C'est que de l'Incarnat son teinct est emprunté,
 Et pour ce les autheurs, comme gentille chose,
 L'appellent maintesfois l'Aurore aux doigtz de rose,
 L'Aube à la main vermeille, au visage vermeil,
 Plaisant' auant-courriere, au matin, du Soleil.

La toute sage vierge aussi, pour sa parure,
 Porte dessus sa ioue vne telle teinture :
 Et les filles qui n'ont aux ioues vng tel teinct
 N'ont d'extreme beaulté le grand honneur atteint.
 D'où vient que, si tousiours leur face il n'accompagne,
 Elles vont achapter du vermillon d'Espagne,
 Monstrant par ce moyen qu'assez belles ne sont
 Celles qui, de nature, au visage ne l'ont...

La mer Rouge, où passa le peuple Israelite,
 Et qui de Pharaon engloutit l'exercite ¹,

¹ L'armée.

A ses flotz Incarnatz, qui reluysent aux yeux,
 Et pour ce d'aultant plus est celebre en tous lieux.

Ainsi donc, l'Incarnat fait mille biens au monde,
 Dedans le feu, dans l'air, en la terre et en l'onde.
 Ceux qui des blasons font sur toutes les couleurs
 Disent qu'il signifie : Endurer des douleurs,
 Estre en la gehenne au feu pour l'amour de sa dame.
 La passion d'Amour ne trauaille mon âme,
 Et si à l'Incarnat tant d'honneur j'ay donné,
 J'en doy mieux estre creu, n'estant passionné.

Toutesfois ie le ¹ loue en faueur d'une belle
 Qui merite auoir place en la bande immortelle,
 Qui ne verra jamais les roses ny les liz
 De son cœleste corps par les siecles cueilliz,
 Pourueu qu'en tous endroictz mes œuvres elle loue,
 Et que pour estre sien sans cesse elle m'aduoue.



Les lettres du titre AVLTRE ELEGIE sont alternative-
 ment bleues et rouges. L'initiale L du premier mot
 de la pièce (Lors) est une très-grande capitale peinte
 en or ; les trois lettres suivantes de ce mot sont de
 petites capitales, alternativement bleues et rouges.

XI

ELEGIE ²

Esperance et Fortune se sont liurez la guerre
 La plus forte et cruelle qu'on aye ouy parler.

¹ L'original porte *te*, faute évidente. — ² Fol. 7 r°. Le verso est blanc, ainsi que les feuillets 8 et 9.

*Tous les deux se combattent et renversent par terre,
Se tuent et massacrent, de cris remplissans l'air...
Etc.*



On ne sait à qui attribuer cette pièce; elle n'est certainement ni de Gabriel de Goulaine ni de Marguerite de Bretagne, mais d'un débutant peu familier avec les règles de la prosodie et celles de la langue française: quelque ami de la famille, sans doute, qu'on voulait ménager ou encourager. Car on a fait à ces détestables vers l'honneur d'un encadrement peint et doré, dessiné avec grand soin et formé d'emblèmes choisis: hibous, scorpions, guivres, zéphyr blonds et joufflus, quenouilles déliées, aiguères pansues, têtes de boucs barbus, le tout relié par des fleurs, des rubans, des arabesques rouges, bleues, vertes; dans chaque angle une jolie touffe de marguerites fleuries aux bords rosés; en haut et en bas l'MA enlacés, chiffre de M^{me} de Goulaine; et dans la bordure du bas deux scènes de chasse, dont l'une est reproduite dans ce dessin:



Le premier mot du premier vers — *Esperance* — est en lettres peintes: l'E initial, grande capitale dorée; les autres, petites capitales alternativement rouges et bleues, ainsi que le titre (ELEGIE) et les initiales de

chacun des autres vers. L'écriture imite, à s'y méprendre, le caractère romain des impressions.

Tout ce luxe d'ornements n'a pu faire illusion, même au transcritteur, sur le mérite de la pièce. Dès le bas de la première page, après 24 vers, ce galimatias l'a écœuré, il a refusé de prodiguer plus longtemps sa calligraphie à de telles platitudes: au lieu d'avoir toute la pièce nous n'en avons qu'un fragment, qui ne fait pas regretter le reste.

XII

STANCES CHERES ¹

1

*Sy mon trauail merite rescompence,
Je m'en rapporte à vostre jugement;
Puis que vous seul ² j'ayme sy loyaument,
De mon espoir donnez moy assurance.*

2

*Je ne suis poinct inconstante et volaige;
Je suis le vray temple de loyauté:
Par quoy, ne doutez point de ma fidellité.
Mon cœur, ma foy te demeurent pour gaige.*

3

*Mon amityé sur toutes est extremes:
De tout malheur le rigoureux effort,*

¹ F. 10r. Ces vers sont de M^{me} de Goulaine. Les chiffres placés au dessus de chaque stance de cette pièce et de la suivante existent dans l'original, ainsi que les j, là où nous les reproduisons. — ² Entre ce mot *seul* et le mot suivant, M^{me} de Goulaine a tracé, au milieu du vers, le chiffre de son mari DG enlacés.

*Ny les assaultz d'une cruelle mort
Ne me feront oublier toy que j'ayme!*

4

*De vous reuoir j'ay beaucoup plus d'enuye
Q'un prisonnier d'auoir sa liberté,
Ny qu'un aueugle a de veoir la clarté,
Ny moy ¹ mourant de me reueoir en vye!*



Au dessous du dernier vers de cette pièce est tracé le monogramme formé des deux chiffres de M^r et de M^{me} de Goulaine, dont on a déjà parlé. La page où on a transcrit ces stances est encadrée de bordures peintes. Au milieu de celle d'en haut se trouve un écusson fort compliqué surmonté d'une couronne herminée. C'est sans doute là l'écusson d'alliances de Marguerite de Bretagne, mais les couleurs ont poussé au noir et l'on n'y reconnaît plus rien. Cet écusson a de chaque côté, en guise de supports, des bouquets de fraises des bois et de fleurs de myosotis.

Une belle marguerite blanche et rose tient le milieu de la bordure inférieure, où elle est soigneusement gardée par deux génies cornus. Deux autres marguerites fleurissent sur un vert gazon à la base des deux bordures latérales, où, d'un élégant fouillis de feuilles, de fleurs et de fruits, émergent çà et là des hérons, des faisans, des colombes, et en haut deux têtes de Diane effarouchée, coiffée d'un croissant noir.

¹ L'm du mot *moy* figure le chiffre de Marguerite de Bretagne, MA enlacés.

A chaque angle est tracé en or le chiffre de Marguerite surmonté d'une couronne herminée.

XIII

RESPONCE

AUX VERS PRECEDANTZ ¹

1

*Mon cœur ², sy trauaillé ³ en ma trop longue absence,
Margot, que j'ayme mieulx qu'aucun autre subiect,
Ta feruente amitié me sert tousiours d'obiet
De desirer jouir de ta douce presence.*

2

*Je reçois de bon cœur le tien ⁴ pour vn cher gaige,
Car tu n'as parargon ⁵ en loiauté fidelle:
L'on ne voit, apres toy, de marguerite telle,
Qui soict, comme tu es, tres vertueuse et saige.*

3

*Tu dis que ton amour sur toutes est extremes:
C'est te simpatizer que je fais en cela.
Car je n'ay dedans moy que ton amityé mesme,
Qui tousiours m'entretient voiageant çà et là.*

4

*C'est icy mon malheur, le plus grand de mes maulx,
De me veoir souhaitter de reueoir ta presence:*

¹ F. 10 v°. Les feuillets 11 et 12 sont blancs. Cette pièce est de M. de Goulaine. — ² C'est M^{me} de Goulaine qu'il nomme ainsi. — ³ Si tourmenté. — ⁴ Ton cœur. — ⁵ Tu n'as pas ta pareille en loiauté.

*Je voudrois avec toy, d'une sainte assurance,
Estre vollé au Ciel pour finir mes trauaulx.*

5

*Attendant que le temps de mon jour limité¹
Me permette là hault de te veoir bien hureuse,
Prions le Tout-Puissant et sa mere pieuse
Que dans son sanctuair² viuons en vnité.*



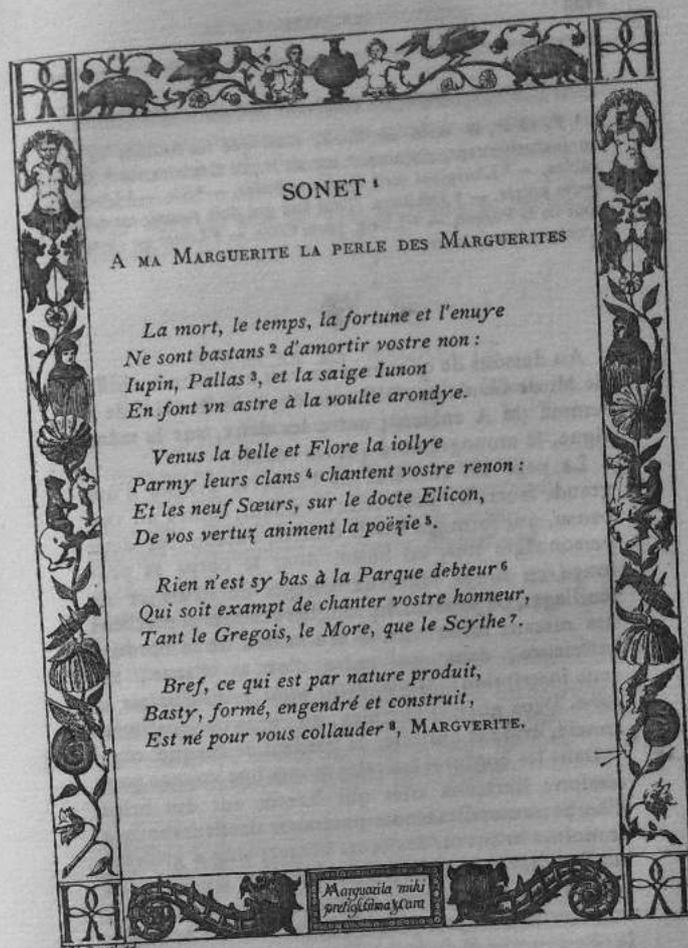
M. de Goulaine avait d'abord signé cette pièce de son chiffre, DG enlacés. Après la mort de sa femme, il l'entoura de larmes.

XIV

SONET

La page suivante contient le texte de cette pièce, encadré dans des bordures dont le dessin reproduit, à mi-grandeur, celui de l'encadrement qui entoure ce sonnet dans le *Livre de Marguerite*.

¹ Le temps de ma vie. — ² L'original porte *sanctuaire*, ce qui donne au vers une syllabe de trop; mais il était alors permis, en pareil cas, d'élider l'e muet final en le remplaçant par une apostrophe.

SONET¹

A MA MARGUERITE LA PERLE DES MARGUERITES

*La mort, le temps, la fortune et l'enuye
Ne sont bastans² d'amortir vostre non :
Iupin, Pallas³, et la saige Iunon
En font vn astre à la voulte arondye.*

*Venus la belle et Flore la iollye
Parmy leurs clans⁴ chantent vostre renom :
Et les neuf Sœurs, sur le docte Elicon,
De vos vertuz animent la poëzie⁵.*

*Rien n'est sy bas à la Parque debteur⁶
Qui soit exampt de chanter vostre honneur,
Tant le Gregois, le More, que le Scythe⁷.*

*Bref, ce qui est par nature produit,
Basty, formé, engendré et construit,
Est né pour vous collauder⁸, MARGUERITE.*

Marguerita mihi
presigillavit

NOTES DU PRÉCÉDENT SONNET.

¹ F. 13 r^e, le verso est blanc, ainsi que les feuillets 14 à 19 inclusivement. Ce sonnet est de M. de Goulaine. — ² Capables. — ³ L'original écrit *Iuppin* et *Palas*. — ⁴ Sic. — ⁵ L'orig. porte *poizie*. — ⁶ Débiteur. Tout être qui doit mourir est débiteur de la Parque. — ⁷ L'orig. porte *Citte*. — ⁸ Louer en chœur. L'orig. porte *coloder*.



Au dessous de ce sonnet on voit à gauche le chiffre de M. de Goulaine (D G enlacés), à droite celui de sa femme (M A enlacés); entre les deux, sur la même ligne, le monogramme qui les réunit.

La page est encadrée de bordures peintes d'une grande fantaisie. Dans celle d'en haut, contre un vase pansu, qui forme le motif central, s'accouident deux personnages nus, en buste, dont le corps se prolonge en longs rinceaux chargés de fleurs et de feuillages, où paissent des sangliers calmes et perchent des oiseaux turbulents. — Au milieu de la bordure inférieure, dans un cadre d'or et d'azur, est cette inscription : *Margarita mihi pretiosissima et cara*. Deux guivres terribles, au corps curieusement annelé, évidé et enroulé, la gardent de chaque côté.

Dans les bordures latérales monte une étrange procession : limaçons ailés qui bavent sur des brins d'herbe; sauterelles bleues posées sur des fleurs rouges et moines bruns sur des fleurs bleues; singes grimpés sur des chevaux pommelés de vert et de jaune; petits satyres jaunes, aux yeux rouges, qui se gourment le crin hérissé; satyres plus civilisés couleur de chair, la tête couronnée de festons et le ventre épanoui en

feuille d'acanthé, etc. — Aux quatre angles de l'encadrement est tracé en or le chiffre de Renée de Coësmes, mère de Marguerite (deux R adossées et enlacées).

On vient de voir (p. 131) le dessin de cet encadrement.

XV

STANCES ET REGRECTZ

SUR LA MORT DE FEU MARGUERITE DE BRETAGNE
DAME DE GOULLAYNE ¹.

*Puisque tu vis en paix et je loge la guerre
Dans mon cœur combattu d'un funeste malheur,
Belle ame, dont le Ciel a devestu la terre,
Que ton eslongnement m'apporte de douleur!*

*De perdre tout et toy, ce m'estoit mesme chose,
Car je n'aymois ce tout que pour viure à ta loy :
Ores, puisque la mort a ta lumiere close,
Ce tout ne m'est plus rien qu'un souuenir de toy.*

*Mes yeulx, versez les eaux du mal qui me bourelle ;
Vostre feu se faict eau, que mon dueil va tirer.
Ne vous ayant aymez que pour la veoir sy belle,
Je ne vous ayme plus qu'affin de la plorer.*

¹ F. 20 r^e v^e et 21 r^e. La pièce entière se compose de treize stances de quatre vers chaque; nous n'en imprimons que cinq, savoir: les 1^{re}, 3^e, 5^e, 8^e et 12^e. Bien que ces vers ne soient pas de M. de Goulaine, c'est lui qui est censé s'adresser à sa femme morte. Ici commence la seconde partie de notre *Livre*, toute consacrée à pleurer la mort de Marguerite de Bretagne. Le verso du f. 19, qui regarde la première page de cette pièce, est rempli par cette sorte de frontispice funèbre, décrit plus haut p. 109. Les j

*La mort de deux moitiéx en a retiré l'une,
L'autre se veult rejoindre à sa chere moitié :
Mais la Parque, n'estant à mon bien opportune,
Conserue trop de haine à sy belle amytié.*

*Or va, belle ame, va, joyeusement errante
Entre mille beautez dans le diuin sejour,
Et sois doresnauant satisfaicte et contente,
De donner à ma nuict quelque ray de ton jour.*

S^{et} PHL.

EXTINCTA FLAMMA, VIRESKIT.



Au dessous de cette devise est le bâton de bois vert éteignant le feu de ses larmes, dont il est question ci-dessus p. 109. Mais il est peint en violet (f. 21 r^o). Les trois pages qu'occupe cette pièce (f. 20 r^o v^o et 21 r^o) ont leurs marges toutes semées de larmes violettes, sur lesquelles sont posées çà et là des palmes tantôt vertes, tantôt rouges, et un rameau de laurier à baies rouges et feuillage vert. Aux angles, çà et là, le chiffre de Marguerite de Bretagne MA, le monogramme qui unit ce chiffre à celui de son mari, enfin le chiffre de M. de Saint-Phal, auteur de la pièce : deux Φ grecs enlacés et traversés de deux traits.

que nous imprimons dans ces vers sont conformes à l'orthographe de l'original. Dans les pièces suivantes, là ou l'on verra cette lettre, il en est de même.

XVI

QUATTRAIN POUR ELLE MESME ¹

*O mort, que ta faux est estrange,
Quant, par vn malheur sans pareil,
Le Ciel a de plus vn bel ange,
La terre a de moins vn soleil.*

S^{et} PHL.

XVII

AULTRE QUATTRAIN A ELLE MESME

*Nos larmes, nos souppirs, nos senglotz et nos peines
Ne seruent plus de rien sur ce cercueil icy ;
Ce sont des vœux trop vains, ce sont offrendes vaynes.
C'est trop peu de pleurer, il faut mourir aussy.*

D. L.

XVIII

AULTRE A ELLE MESME

*Sacrons tous à ce corps, qui bien heureux repose
Soubz ce marbre enleué ², des victimes diuers :*

¹ Cette pièce et les deux suivantes sont au f. 21 v^o. — ² Une tombe plate était une dalle tumulaire placée au ras du sol ; dans une tombe enlevée, au contraire, la dalle et l'effigie funéraire étaient exhaussées au dessus du sol par une base de maçonnerie.

*Les disertz orateurs y verseront leur prose,
Et les fils d'Apollo le nectar de leurs vers.*

D. L.

IN AETERNUM TE RIGABO ¹.

XIX

SONNET A ELLE MESME ²

*Monde, c'est à ce coup que ton destin t'appelle.
Etc.*



Sonnet très-faible, sur ce thème : que la fin du monde est imminente, puisque Marguerite de Bretagne est morte. Cette pièce est signée D. L., comme les deux quatrains précédents. Au dessous de ce sonnet on lit, entre deux larmes, la devise : *Extincta flamma, virescit*.

XX

AULTRE SONNET POUR ELLE MESME,
POUR METTRE SUR SON TOMBEAU ³.

*La mort borne le cours de mes ans limitez. . .
Etc.*

¹ A droite de cette devise, le chiffre de Marguerite, entre quatre larmes. — ² F. 22 r°. — ³ F. 22 v°.



Signé D. L. comme le précédent, dont celui-ci est le digne pendant. L'idée délayée dans ces quatorze vers, c'est que la mort est inévitable. Aussi neuf que consolant. La forme vaut le fond. Sous ce sonnet, entre deux larmes, la devise : *Dittat servata fides*.

XXI

L'OMBRE

DE FEU HAULTE ET PUISSANTE DAME
MARGUERITE DE BRETAGNE ¹
SUR LES REGRECTZ DU SEIGNEUR DG ²
SON CHER ET BIEN AYMÉ ESPOUS.

*Chere et douce moitié, sy morte j'ay licence
De te prier encor de m'aymer et cherir,
Ne pleure pour ma mort ! Fatal est le mourir,
Et le mourir est bon, quand, mourant, on s'eslance
D'un estat périssant en un aultre plus beau,
Laisant avecq la chair les trauaulx au tombeau.*



Cette stance est encore la moins mauvaise des quatorze (84 vers) qui composent la pièce entière.

¹ F. 23 et 24. — ² Dans l'orig. ces deux lettres enlacées forment le chiffre de M. de Goulaine.

Les idées ne sont pas sans élévation. Madame de Goulaine exhorte son mari à ne pas se désoler de sa mort, parce que la mort est un bien pour ceux qui meurent, une séparation momentanée pour ceux qui restent et qui bientôt seront plus parfaitement unis dans le ciel à ceux qu'ils ont perdus : union des âmes d'abord, et des corps ensuite, quand la suprême résurrection aura rendu aux chrétiens leur enveloppe terrestre purifiée et glorieuse. Malheureusement, dans l'expression de ces idées, la poésie et le sentiment font complètement défaut. C'est une sorte de thèse théologique en langue barbare. Cette très-mauvaise pièce est signée S^e G. Inutile de chercher le nom du rimailleur caché sous ces initiales.

Au dessous de la signature est cette devise (à demi effacée) : *Ad æternum vsque rigabo*, et un peu plus bas, sortant d'un nuage violet, est peint un bras et une main qui tient une coupe en forme de calice, dont elle répand le contenu — une pluie de larmes, — sur une marguerite épanouie un peu au dessous, mais déjà déracinée du tertre vert où elle avait fleuri.

XXII

A ELLE MESME

EN VERS LIRIQUES ¹

*L'on voit plover par ses larmes,
L'on voit se plaindre en ses carmes
Le phénix d'honneur féminin,*

¹ F. 25 r.

*Qui, aiant le cœur tout diuin,
A vaincu la mort et le monde
Et tout ce qui ça bas abonde,
Pour jouir d'un bien souuerain.*



Il y a deux autres stances de cette force. Nulle signature, nulle poésie. Pourtant, dans la dernière stance, on trouve deux vers pas trop malheureux pour exprimer le triste état de M. de Goulaine qui ne cesse de penser à sa femme et que cette pensée fait mourir :

*Sy bien que morte ell' vit en luy,
Et vif il meurt songeant en elle.*

Cette pièce occupe tout le recto du f. 25. Les marges sont couvertes de larmes violettes. Sur les deux marges latérales sont peintes deux branches de laurier, aux feuilles vertes et aux baies rouges. Au milieu de la marge supérieure deux palmes, l'une rouge, l'autre qui fut verte, se croisent en sautoir. En haut, dans l'angle de gauche est le chiffre MA, dans celui de droite le monogramme conjugal de M^r et de M^{me} de Goulaine. Aux deux angles inférieurs de la page sont peintes, parmi des larmes (assez mal, comme tout le reste), deux fleurs qui ont la prétention d'être des marguerites.

Dans la marge du bas, entre ces deux marguerites, un soleil à figure douce et féminine, à travers la masse de larmes dont il est entouré, darde ses rayons sur terre jusqu'au pied d'un chêne, où ils allument de

vives flammes. C'est Marguerite de Bretagne, transformée en astre parce qu'elle est montée *ad astra* (dans un monde supérieur), et qui de là, par son souvenir, excite plus vivement que jamais la *flamme* de son mari pour elle. Mais pourquoi mettre cette flamme *aux pieds* de l'emblème de M^r de Goulaine ? C'est son cœur, c'est tout son être qui brûlait. Pourtant, quoique assez bizarre, cette allégorie se comprend. Ce qui se comprend moins, c'est la devise placée au milieu de tout cela : *Est candor illesus*, très-convenable, assurément, pour Marguerite de Bretagne. Mais quel rapport avec cette machine allégorique ? Aussi y a-t-il lieu de croire cette machine et toute l'ornementation des marges, postérieure en date à la transcription de la devise et de la pièce de vers qui occupe la page.

XXIII

STANCES SUR ELLE MESME

PROSOPOPÉE. L'OMBRE ¹

*Du sang royal des grandz ducz de Bretagne
J'ay prins naissance en ces mortels destours :
Mais quelque honneur qui ma race accompagne,
La mort n'a point pardoné à mes jours.*

*Mais, d'où ces pleurs ? Tant de larmes répandre
Que vous sert-il, et ne vous appaiser ?
Cessez, Monsieur, d'importuner ma cendre ;
Vous, mes enfans, laissez moy reposer.*

¹ F. 25 v^o et 26 r^o.

55

La pièce entière a dix stances ; les deux qu'on vient de lire sont la 2^e et la 4^e. Collection de lieux communs en style médiocre sur ce double thème : fatalité inéluctable de la mort, bonheur des belles âmes au ciel. Pas de signature. Voici la dernière strophe :

*Ainsy je vis avecq les ames belles
De ceulx qui sont bien heureux deuant Dieu :
Ainsy j'acrois des celestes chandelles
Le nombre saint, dédaignant ce bas lieu.*

Les *célestes chandelles* sont les astres. Ces deux derniers vers confirment ce que nous avons dit plus haut et expliquent parfaitement la métamorphose de Marguerite de Bretagne en soleil dans la peinture allégorique du f. 25 recto. (Voir ci-dessus, p. 139-140.)

XXIV

EPITAPHE ¹

*Dans ce mausolé grand Marguerite est encoze,
Marguerite qui fut des grandz dames l'honneur.
Son corps repose icy. Dieu, qui de tout dispose,
De ses rares vertuiz le riche guerdonneur ²,*

¹ F. 26 v^o. — ² *Guerdon*, récompense ; le *guerdonneur* est celui qui en dispose.

*A mis son ame au Ciel. Passant, fais ta prière,
Que la terre à ses os soit propice et légère.*

D. CH.

REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

XXV

QUATRAIN ¹

*Peuple, consolez-vous, donnez trefue à vos yeulx :
L'ange que vous pleurez, croiant l'auoir perdue,
Contemple tout, sçait ² tout, sur la voulte des cieulx,
Et cognoist maintenant toute chose incongneue.*

D. B.

FÆDUS SUPER OMNIA FÆDERA FÆDUS.



Entre le quatrain et la devise latine, le monogramme réunissant les deux chiffres de Marguerite et de Goulaine (MA et DG enlacés) est tracé en violet, au milieu de larmes de même couleur.

XXVI

AULTRE EPITAPHE SUR ELLE MESME ³

LE PASSANT ET LA MORT.

*L. P. ⁴ Que triomphés vous tant, ô mort dure et cruelle?
L. M. ⁵ J'ay rayé aux mortelz ce qu'ils auoient de beau :*

¹ F. 26 v°. — ² L'original porte ce. — ³ F. 27 r°. — ⁴ Le Passant. — ⁵ La Mort.

*Vn corps plain de vertu repose en ce tombeau,
Et au sain d'Abraham est sa gloire immortelle.*

*L. P. Auant qu'il possedast ceste vie eternelle,
Comme le nommoit-on? L. M. Ce celeste flambeau
Eut pour nom Marguerite, et son sang non nouueau,
Sang royal des Bretons, de Bretaigne s'appelle.*

*L. P. Quoy, vous n'espargnez doncq les petitz ny les grandz?
L. M. Les pasteurs et les roys je metz en mesmes rangs
Et rien ne peult fuir ma faulx ineuitable.*

*L. P. Belle fleur, aujourdhuy dedaignant ces bas lieux,
Puissent jouir voz os d'un repos souhaitable,
Jusqu'au jour qu'ilz iront avec vous dans les cieux.*

D. CH.

IN PACE REQUIESCAT
DNEC OPTATA VENIAT.

XXVII

STANCES

DU SIEUR DE LAUNAY A M^r DE GOULLAYNE
SUR LES REGRECTZ DE LA PERTE
DE FEU M^{me} DE GOULLAYNE SA FEMME ¹.

*Rien n'est sy mal séant que se laisser aller,
Sans resister, aux traictz que Fortune nous liure.
Nous prodignons nos cris et nos plaintes dans l'air,
Comme s'il estoit vray qu'il falust tousjours viure.*

¹ F. 27 v° et 28 r°.

*Que seruent nos tourmentz, nos soupirs, et nos pleurs,
Puisque nous sommes tous à la Parque serviles ¹?
En pleurant mon amy, à l'instant je me meurs :
Mes pleurs et mes soupirs sont doncques inutiles.*



Il y a six autres strophes. Dans un style un peu plus supportable, c'est une nouvelle édition des lieux communs qui défraient les pièces ci-dessus n^{os} XIX à XXIII. La pièce est signée des deux lettres DL enlacées formant un monogramme, dont l'aspect diffère beaucoup de la signature D. L. inscrite au dessous des pièces n^{os} XVII, XVIII, XIX et XX. D'après cela, il n'est pas sûr que l'auteur de ces quatre dernières soit celui des n^{os} XXVII et XXVIII; la différence du style augmente nos doutes; nous avons peine à croire que l'auteur des jolies stances du n^o XXVIII ait commis les sonnets XIX et XX. A la fin de la pièce XXVII, après la signature, on lit cette devise : *Mortis solatia fructus.*

XXVIII

VERS LIRICQUES

SUR LE TRESPAS DE FEU MARGUERITE DE BRETAGNE,
DAME DE GOULLAINE ².

*Pasteur estranger,
Qui d'un pied leger*

¹ Sujets à la mort. — ² F. 28 v^r, 29 r^e et v^r. Cette pièce est signée du même monogramme que la précédente. Elle n'est pas suivie de devise.

*Fouille noz fleurettes,
Areste tes pas ;
Pleure le trespas
Des graces parfaites.*

*Baisse vn peu ton œil
Dessus ce cercueil,
Semes y des larmes ;
Les nimphes, des fleurs ;
Le peuple, des pleurs ;
Les poetes, des carmes ¹.*

*Aussy bien, berger,
C'est trop voiager
Priué de lumière ;
Et puisqu'au tombeau
L'astre le plus beau
Est mis en poussière,*

*Graue icy des vers,
En plaintes diuers,
Dessus ce porphyre ;
Qu'on oye ² dans l'air
Q'un cri resoner
Qui tousjours soupire !*

*Soubz les arbrisseaulx,
Au bord des ruisseaulx,
Jour et nuit, medite
En l'outrageux sort,
En la fière mort
De ma Marguerite.*

*Que mesme les prez,
D'email diaprez,*

¹ Des vers, carmina. — ² Qu'on n'entende.

*Soupirent mes pertes ;
Q'un fleuve de pleurs
Submerge leurs fleurs
Et leurs pasquerettes.*

*Que les haultz cyprès,
Les noires forestz
Perdent leur verdure :
Que, dans leurs rameaux,
Les petits oiseaulx
Taisent leur murmure.*

*Que l'on voye aux champs
Les fruitz languissants,
La terre sterille :
Que tout icy bas
La suiue au trespas
Ou soit infertille!*

DL.



On aimerait connaître l'auteur de cette jolie pièce, si bien rythmée et si *doux-coulante* (comme eût dit Ronsard), si bien dans le ton de la meilleure poésie du XVI^e siècle. Cet auteur est celui de la pièce précédente, c'est-à-dire un sieur de Launay. Mais lequel ? Ce ne peut être Launay-Boaistuau, mort dès 1566. Ce pourrait être à la rigueur Launay-Padioleau, conseiller à la Chambre des Comptes de Nantes, qui, outre ses ouvrages de jurisprudence, faisait aussi des vers. Les seuls que nous connaissions de lui (*Stances sur l'histoire des Saints de Bretagne du P. Albert Le Grand*) sont, il est vrai, bien inférieurs à ceux-ci ;

mais ces *Stances* auraient été un fruit de sa vieillesse, nos *Vers lyricques* une production de sa jeunesse : cela peut expliquer la différence. Rien de plus commun, d'ailleurs, que *l'Aunai* ou *Launay* comme nom de terre, par conséquent aussi comme surnom ajouté à un nom patronymique. Notre auteur pourrait donc être un autre Launay, inédit et inconnu.

XXIX

SONET¹

*Ma mort faict de ma vye auoir seur temoignaige ;
Le dernier de mes iours iuge des precedens.
Mon esté a faict voir quel estoit mon printemps ;
Mon automne et l'yuer ont iugé tout mon age².*

*Tout ce bas vniuers est vn pelerinage,
Où chacun fait voyage ou plus ou moins longtemps ;
Vn saint voulloir diuin tient par compte nos ans,
Qui faict que l'vn meurt tost, l'autre vit vn long age.*

*Mais c'est bien viure assés³ quand on a bien vescu ;
C'est pourquoy mon esprit, la chair ayant veincu,
S'envolle dens le Ciel, sa première demeure ;*

*Et mon corps, que l'on voit gisant soubz ce cercueil,
N'est seulement espris que d'un petit soumeil.
C'est erreur de penser que l'eure de Dieu meure!*

D. B.

¹ F. 29 v°. — ² Celui qui a fait ces vers, où il prétend faire parler Marguerite de Bretagne, a oublié qu'étant morte à trente-six ans, elle n'avait eu ici-bas ni *automne* ni *hiver*. D'ailleurs, le dernier vers de cette pièce est fort beau. — ³ L'original porte *aces*.

XXX

SONET SUR LE LAISSER LE DEUIL ¹

*Je laisseray le noir, qui est ung témoignage
A tous, par le dehors, de l'indicible ² dueil
Que ie soufre en mon sein, depuis que le cercueil ³
Enferme auarement mon plus cher heritage ⁴.*

*Mais ie ne puis laisser l'ennuy de mon damage:
Ma nauire est rompue attainte d'un escueil ⁵,
Puisque sous le sepulcre est caché ce bel œil
Qui d'amour mutuelle enflamboit mon courage.*

*O jour, ô heure, ô mois sur tous infortuné,
Où d'éternelle nuit se vit enuironé
L'astre de ces beaux yeux, escortes de ma vie!*

*Vous me serez tousiours merquez d'ung craion noir,
An, mois, iour, et moment, où, contre mon vouloir,
La Parque ma richesse et ma joie a rauie!*

FÆDUS INDISSOLUBILE.



Dans l'original, les mots *jour*, *heure* et *mois* du 9^e vers de ce sonnet sont surmontés des chiffres 1, 2, 3. Et de même, au 13^e vers, les mots *an*, *mois*, *iour*, sont également surmontés des chiffres 4 (au

¹ F. 30 r. Le v^e est blanc, ainsi que les feuillets 31, 32 et 33. Ce sonnet est de Gabriel de Goulaine et de son écriture. — ² L'original porte *indiscible*. — ³ L'orig. porte *cercuil*. — ⁴ L'orig. porte *eritage*. — ⁵ L'orig. porte *escuil*.

dessus d'*an*), 3 et 1. A ces chiffres de renvoi répondent les explications suivantes, inscrites à la marge de la main de M. de Goulaine et qui donnent la date précise de la mort de sa femme: 1 — 17^{ème}. 2 — (en blanc). 3 — *noeuembre*. 4 — 1599.

Entre le dernier vers du sonnet et la devise latine, M. de Goulaine a tracé, en grande dimension, le monogramme commun de son chiffre et de celui de sa femme (que nous avons déjà mentionné plus d'une fois), lié d'entrelacs et entouré de branches de laurier ou de myrte, chargées de fleurs rouges et de feuilles violettes. Ce même monogramme, de dimension moindre et tracé un peu différemment, est inscrit en haut de la page, au dessus du titre du sonnet, entre quatre larmes violettes et quatre flammes couleur de feu.

XXXI

STANCES

SUR LA MORT DE M^r DE S^t PHALE ¹
QUY MOURUT A LA BOURGONNIÈRE L'AN 15.. LE .. DU MOIS.

*Ce cercueil, que tu voys dans un fleuve de larmes,
C'est le corps de Saint Phal, qu'un trepas outrageux
Ne peut vaincre au milieu des plus fortes alarmes:
Desarmé dans son lit le surprist cauteleux.*

*Désarmé, non: il eui pour armes la constance,
Que braue il oposa aux traictz de sa rigueur,
Sachant qu'il fault mourir quant on a pris naissance
Et que celui qui naist est à la mort debteur.*

¹ F. 34 r. Le v^e est blanc.

*Il pouuoit bien charmer sa mauuayse influence,
Forçant mesme la Parque à tiédir son couroux :
Mais de s'humilier ¹ c'eust ² esté vne offiance;
Le trespas pour Saint Phal estoit beaucoup plus doux.*

*Comme vn soleil leuant³ Saint Phal se⁴ fist paroistre,
Comme vn soleil couchant il s'enfuit de nos yeux :
Nous le perdons çà bas pour lumière terrestre⁵,
Nous le voirons là hault pour astre dans les cieus.*

*La cohorte des dieux le paistra ⁶ d'ambrosie
Pour le rendre insensible ⁷ aux fleches de Clothon,
Et pour le guerdonner d'auoir de l'heresie
Mis vn chef à ses ⁸ piedz par vn coup de baston.*

DL⁹.

Le personnage pleuré dans ces stances est évidemment *Charles de Vaudré s' de S^t Fal* ou, pour mieux écrire son nom, *Charles de Vaudrey* sieur de *Saint-Phal*, mentionné au *Registre de Goulaine* (f. 4^r v^o) comme parrain de Charlotte de Goulaine née le 20 juin 1596, seconde fille de Gabriel et de Marguerite de Bretagne. C'est sans doute lui aussi qui a signé *S^t PHL* les pièces XV et XVI du *Livre de Marguerite de Bretagne* (ci-dessus p. 134-135). Il devait être

¹ L'orig. porte *s'umilier*. — ² Orig. *sc'eust*. — ³ Orig. *leuent*. — ⁴ Orig. *ce*. — ⁵ Orig. *terestre*. — ⁶ Orig. *pestra*. — ⁷ Orig. *insensible*. — ⁸ Orig. *ces*. — ⁹ Ces deux lettres sont liées et forment le même monogramme qui figure aussi, comme signature, au pied des *Vers liriques* ci-dessus n^o XXVIII, dont ces stances, fièrement tournées, ne sont point indignes. Le Launay, auteur de ces deux pièces, avait un talent réel.

frère de Georges de Vaudrey, qui, vers 1580, était devenu seigneur de la Bourgonnière en Anjou, paroisse de Bouzillé, par son mariage avec Jeanne du Plessix, dame de la Bourgonnière, qu'elle tenait de son père Jean du Plessix¹, et propre cousine germaine de Marguerite de Bretagne.

En effet, Charles de Coësmes, baron de Lucé et de Bonnetable au Maine, avait eu de sa femme, Marguerite de Rieux, deux filles, Marie et Renée, celle-ci mariée, nous le savons, à Odet de Bretagne-Avaugour et mère de notre Marguerite de Bretagne. L'autre, Marie, qui semble l'aînée, avait épousé Jean du Plessix, seigneur de la Bourgonnière, dont elle eut une fille, Jeanne, ci-dessus mentionnée, épouse en 1560 de Jean d'Acigné, d'une grande famille bretonne, mort en 1573; remariée vers 1580 à Georges de Vaudrey².

M. de Saint-Phal (Charles de Vaudrey) devait donc être beau-frère de la dame de la Bourgonnière, cousine de Marguerite de Bretagne. Ainsi s'explique sa mort au château de la Bourgonnière, c'est-à-dire chez son frère, et sa grande intimité avec les Goulaine. Il était aussi de la famille de ce Vaudrey, célèbre dans la première moitié du XVI^e siècle par une audace proche de la folie: « qui print « une pie en la Beauce (dit des Periers) à course « de cheval, laquelle il lassa tant qu'elle se rendit; » qui « estrangla un chat à belles dents, ayant les deux « mains liées derrière le dos; » qui, « voulant esprou-

¹ Voir M. Célestin Port, *Diction. hist. d'Anjou*, I, p. 456, au mot *Bourgonnière*. — ² Voir Dupas, *Histoire généalogique des familles de Bretagne*, pp. 151, 191, 613, 614; et M. Célestin Port, au lieu cité.

« ver un collet de buffle qu'il avoit vestu, fit planter
« un espée toute nue contre une muraille, la pointe
« devers luy, et se print à courir contre l'espée de
« telle roideur qu'il se perça d'oultre en oultre, et
« toutesfois n'en mourut point ; » qui, une autre fois,
se lança à cheval des ponts de Cé dans la Loire et
en sortit vif ¹. D'après le caractère qu'indiquent les
stances qui précèdent, Saint-Phal semble avoir été
digne d'un tel sang.

Notons que Jeanne du Plessix, belle-sœur de Saint-Phal, doit être cette *Madame D. L. B.* (De La Bourgonnière), à laquelle Marguerite de Bretagne adresse ce joli sonnet, publié sous le n° VI, ci-dessus p. 117.

Suivant le P. Dupaz (p. 191), c'est Marguerite de Rieux, femme de Charles de Coësmes et grand-mère de Marguerite de Bretagne, qui apporta dans la maison d'Avaugour la vicomté de Saint-Nazaire; il faut rectifier en ce sens ce que nous avons dit à ce sujet dans l'Introduction, ci-dessus, p. 92, ligne 12. Le prénom de Marguerite, commun à la grand-mère et à la petite-fille, nous persuade que celle-ci eut pour marraine celle-là, et ce qui achève la démonstration, c'est que la terre apportée à la famille par l'aïeule servit de dot à la petite-fille. Dans son *Histoire des seigneurs de Goulaine*, Missirien dit : « Marguerite de Bretagne porta en mariage à « Gabriel de Goulaine la vicomté de Saint-Nazerre. » (Registre de Goulaine, f. 41^r r°.)

¹ V. Bonaventure des Periers, *Nouvelles récréations et joyeux devis*, nouvelle LV : *De Vaudrey et des tours qu'il faisoit*.

XXXII

STANCES SUR LA MEMOIRE

DE TRES HAUTE ET TRES PUISSANTE DAME

MADAME GABRIELLE D'ESTRÉES,

DUCHESSÉ DE BEAUFORT, MARQUISE DE NOUSSEAUS ¹.

*Vous qui, dans ce cercueil, imaginés vn corps
Vuide de sentiment, de sang, d'esprit et d'ame,
Prophanes, n'apochés!... Ce soleil, de sa flamme,
Vous esblouit les yeux. Car le nombre des mortz
Accroistre ne se peut d'une chose diuine :
Ce qui fust icy mis eust celeste origine!*

*Ainsy, comme tu vois que l'odorante fleur,
Qui dans vn alambic goutte à goutte distille,
Conserue ses esprits en humeur plus subtile
Qui la faict desirer, et changeant de couleur,
De forme et de façon, ne pert pourtant sa vye,
Qu'elle conserue ainsy plus pure et plus vnye:*

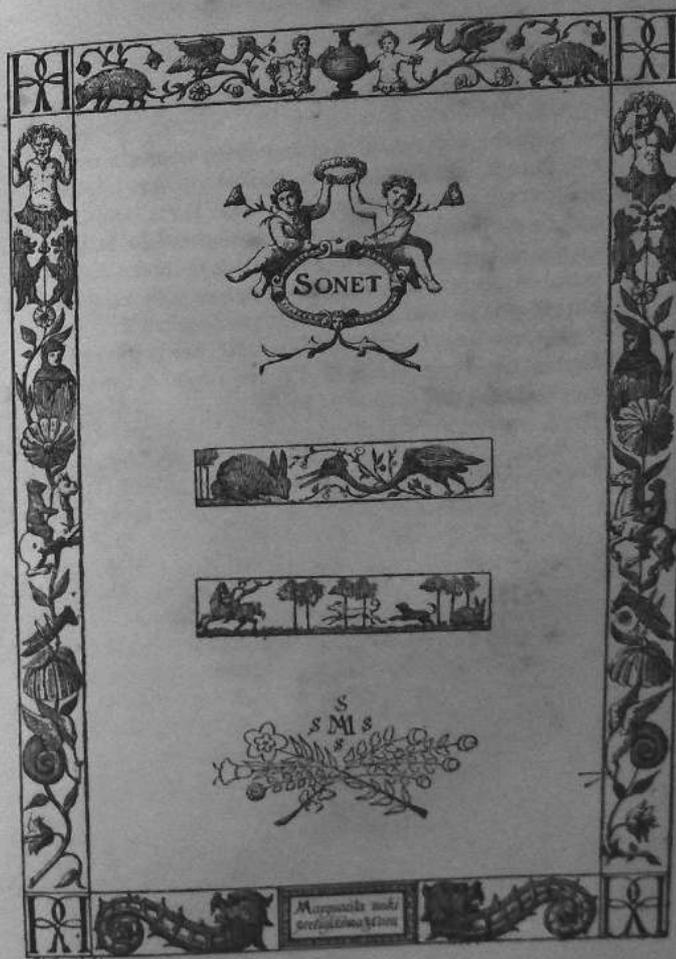
*Ainsy ceste beauté, belle fleur de noz ans,
Pour ne fennir ² sy tost q'une beauté mortelle,
Soubs l'aspect non bruslant d'une flamme immortelle,
Espura ses espritx au iour de son printemps :
Et, laissant soubs le feu qui fomentoit son ame
Ce depost de la terre, elle s'est faicte flamme!*

¹ F. 35, 36 et 37. — ² Se faner.



La pièce a dix-neuf stances, dont nous citons les 1^{re}, 4^e et 5^e. Elle est signée *DL* liés, comme la pièce précédente et les n^{os} XXVII et XXVIII, c'est-à-dire qu'elle est de Launay. Le style est passable et jette même çà et là quelques éclairs, mais le fond se compose de pensées étrangement emphatiques ou alambiquées : la lecture du tout n'est pas soutenable.

On sait que Gabrielle d'Estrées, née vers 1565, devint maîtresse d'Henri IV en 1590 et mourut en pleine faveur, en l'an 1599.





EXTRAITS

DU

REGISTRE DE GOULAINÉ¹

 LOUISE de Bouteville, Madame de Penhouadic². — Le cinq^m^e jour de septembre, l'an 1538, fut baptisée en l'église du Fauouet Louise de Bouteville, du depuis dame de Penhouadic, fille de hault et puissant Yvon de Bouteville et de dame Renée de Carné, seigneur et dame du Fauouet. Et à Kerengard en Léon l'an 158....

*Moricette de Goullayne, Madame de Plouet*³. — Le vingt sept^m^e jour de juillet, l'an 1561, fut baptisée Moricette de Goullayne, fille de hault et puissant Claude de Goullayne et de dame Janne de Bouteville, et ce en l'esglize de Saint⁴.

Charles de Goullayne. — Le 15^e jour de septambre, l'an mil 1562 (*sic*), fut baptisé Charles de Goullayne, fils desdits s^r et dame de Goullayne. Et mourut en l'aage de six moys.

Gabriel de Goullayne, Mons^r de Goullayne. — Le vingt cinq^m^e jour de novembre 1563, fut baptisé en l'esglize du Saint Gabriel de Goullayne, filz aîné desdits s^r et dame. Et fut né le 10^e dudit moys de novembre.

¹ Fol. 3*, 4* et 5*. Voir ci-dessus p. 100 note 2. — ² Les mots en italique, au commencement de chaque article, sont en marge dans l'original. Ceux qui se trouvent en tête de ce premier article signifient que *Louise de Bouteville* devint plus tard, par son mariage, *Madame de Penhouadic*: et ainsi des autres. —

³ *Sic* dans le Registre orig., pour *Plouec, Ploueuc* ou *Ploeuc*. —

⁴ Le Saint, aujourd'hui commune du canton de Gourin, arrond. de Pontivy, Morbihan. Le Fauouët, chef-lieu de canton du même arrondissement.

Louyse de Goullayne, Madame de Kergoumar. — Le second jour de janvier 1564¹, fut née Louise de Goullayne, fille desdits sieur et dame. Et fut baptisée le 13^e jour dudit mois en l'esglize du Sainct.

Jan de Goullayne, Monsieur du Fauouet. — Le 15^e jour de janvier 1565², fut baptisé en l'esglize du Sainct. Jan de Goullayne, second filz desdits sieur et dame.

Marye de Goullayne, Madame de Lesmais. — Le 17^e jour d'octobre, l'an 1570, fut baptisée Marye de Goullayne en l'esglize du Sainct.

Baudouin de Goullayne, M^r de Goullayne. — L'an 1574, sur la fin de l'esté, fut tué auprès du villaige d'Aunaige, sur le chemin du Mans, à deux lieues de ladite ville, hault et puissant Baudouin de Goullayne par deulx soldatz tristrement (*sic*), l'un nommé Le Conte et l'autre. Et mourut ledit Baudouin sans enfans.

Janne de Bouteville, Madame de Pommerieulx. — Le 8^e juillet, et selon aucuns le 17^e juillet, l'an 1572, mourut à Coetquenon, en Léon, haulte et puissante dame Janne de Bouteville, heritière du Fauouet et dame de Pommerieulx³, qui avoit esté maryée en premières nopces à Mesarnoul, duquel mariaige il n'a resté aucuns enfans. Et a laissé du mariaige d'elle et dud. hault et puissant messire Claude de Goullayne lesdits sieurs et dames surnommés.

Françoise de Goullayne, Madame de Carné. — Le août, l'an 1574, hault et puissant messire Claude de Goullayne, estant devenu aisé et seigneur de Goullayne après la mort de feu M^r Baudouin son frère, et espousa en secondes nopces dame Janne Pinard, veufue du s^r de Kermeno près Callac, aux enfans duquel estoict survenu la

¹ Cette date est en vieux style. En style actuel, c'est 1565. —

² Vieux style. En style actuel, 1566. — ³ Missirien, dans son *Hist. géneal. des seigneurs de Goulaine*, met cette mort au 13 juillet 1572. Voir Registre de Goulaine, f. 32^r.

succession de la maison de Coathallec en Treguer, et dudit mariaige yssit dame Françoise de Goullayne, qui fut baptisée en la chapelle du chasteau de Goullayne le du mois de l'an 1570; qui depuis a esté maryée avecq le sieur de Carné, et y a enfans.

Janne de Boutelouis¹, Madame de Goullayne. — Le (*sic*) 1577 du mois de septembre, furent espousés messire Gabriel de Goullayne et dame Janne de Botelouys, heritière de Coetalec, laquelle mourut au chasteau de Goullayne l'an 1582, environ le commencement du mois de mars, duquel mariaige il n'y eut aucuns enfans.

Claude de Goullayne, Mons^r de Goullayne. — Le 14^e jour d'avril 1579, mourut au Sainct feu de bonne memoire hault et puissant messire Claude de Goullayne, et fut enterré dans la chapelle de Nostre Dame du Sainct, dans l'enfeu où il avoit fait austrefoiz apporter le corps de feu dame Janne de Bouteville, sa première femme.

Marguerite de Bretagne, Madame de Goullayne. — L'an 1585², au mois de janvier, espousa messire Gabriel de Goullayne, au chasteau de Chantocé, dame Marguerite de Bretagne, fille de feu hault et puissant Odet de Bretagne et [de] dame Renée de Coesmes, premier baron de Bretagne, et seigneur et dame d'Avaugour, conte de Vertu et de Goueslo, etc. Duquel mariaige sont yssus nombre d'enfans, mais ne luy a survescu que ceulx qui ensuivent. Et avoient contracté et fiancé le du mois de septembre 1585³ à Chantocé.

¹ *Sic*. Ici et à la 3^e ligne de cet article, il faut lire *Botloy*. — ² Avant cette date de 1585 on avait inscrit d'abord celle de 1566, biffée ensuite et avec raison. — ³ On avait d'abord inscrit 1565, biffé ensuite et remplacé par 1585 en interligne. Cette dernière date n'est même pas tout à fait exacte, car le mariage ayant eu lieu en janvier 1585, les fiançailles sont du mois de septembre précédent, c'est-à-dire de 1584.

Marye de Goullayne. — Le sept^m jour de febvrier, l'an 1594, fut née à Goullayne Marye de Goullayne, et fut baptisée en l'esglize de Sainte-Croix de la ville de Nantes. Et eut pour maraynes Mesdames Marye de Luxembourg et de Beauquerre, dames de Mercœur et de Martigues ¹, et pour parain Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, et fut baptisée par Charles de Bourneuf, evesque de S^t Mallo et à present evesque de Nantes ².

Charlotte de Goullayne. — Le 20^e de juin 1596, fut née à Goullayne Charlotte de Goullayne, fille desdits sieur et dame; et fut baptisée en la chapelle du chasteau de Goullayne, et eut pour pasrain Charles de Vaudré, sieur de S^t Fal, et pour maraynes dame Gabrielle de Kerman, dame de la Pierre au pays du Mayne, et Renée du Breil, dame de la Charoullière, de la maison de la Mauvesinière. Et fut baptisée par le s^r de S^t Louys, curé de Vallet.

Gabriel de Goullayne. — Le 14^m jour de mars 1598, fut né au chasteau du Loroux Gabriel de Goullayne, et fut baptisé par _____, aulmonier du Roy, en l'esglize de S^t Vincent à Nantes, et eut pour pasrain tres hault et tres puissant prince Monseigt Cesar de France, filz legitimé du Roy, duc de Vandosme, gouverneur de Bretagne, et pour marayne Madame Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort et marquise de Mouceaulx, mère de mondit seigneur de Vandosme.

[Sur la marge de ce feuillet est collé un carré de papier où on lit ce qui suit:]

Le samedy 14 jour de mars lan 1598 la vigile de paques fleuries fut ne en | la chambre neufue du bout de la

¹ Marie de Beaucaire, dame de Martigues, veuve de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, et Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa fille. Le nom de Mercœur est ici écrit *Mercœur*. — ² Il fut transféré du siège de Saint-Malo à celui de Nantes le 31 août 1598 (D. Morice, *Hist. de Bret.* II, p. xxiii.)

sale haute au chateau du loroux | botreau entre 3 et 4—heures d'apres midy gabriel de goullayne | fils ayne de gabriel de goullayne et de marguerite de bretagne | sa compaigne signeurs et dames de Goullayne et cetera | Ledit jour sy dessus estoit en l'almanac cotte la faiste de M^r set | Zaccarie et commansoict le dit jour de 14 le premier Quarthier | de la lune a 8 heures et demie du soir.

Ce que desus est escrit par hault et puissant messire gabriel de | goullayne mon Pere.

[Les deux dernières lignes sont de Gabriel de Goulaine fils de Marguerite de Bretagne, et elles attestent que tout ce qui précède, sur ce carré de papier, est un autographe de Gabriel de Goulaine, mari de Marguerite.]

Marguerite de Bretagne. Mort de Madame de Goullayne. Le mercredy 17^e novembre 1599, mourut au chasteau de Goullayne feu d'illustre et bonne memoire dame Marguerite de Bretagne, dame de Goullayne, au grand regret de ses amys, en la 36^e année de son aage. Et a esté enterrée dans l'enfeu neuf de l'esglize de la Haulte Goullayne.

MORT DE FEU M^r DE MERCUR LE 19 FEBURIER 1602. — *Tres haut et tres puissant prince Monsieur | felipes cemanuel de loraigne duc de mercur et cetera | est desede en alemaigne retournant de hongrie | et mourut en la vile de d'une fiebure | pestilentielle entre le 18 et le 19 de feuburier 1602 au | grant Regret des gens de bien de toute la crettiente | et na lesse q'vne fille nomée françoise de loraine | prominsse a m^r Cœsard de france duc de Vandosme | filz naturel du Roy et ladicte françoise fut nee | a nantes le _____ du mois de _____ en lan ¹*

Mort de deffunct mess^{rs} Gabriel de Goullayne. — Le

¹ Cet article est aussi écrit de la main de Gabriel de Goulaine, mari de Marguerite de Bretagne.

vingt six^{me} jour de janvier 1607, jour et feste de la Conversion de S^t Pol, mourut au chasteau de Goullayne envyron les neuf heures du soir, messire Gabriel de Goullayne, chevalier des ordres du Roy, seigneur de Goullayne, etc. Lequel seigneur fut inhumé en son eglise de Goullayne, en l'enfeu neuf. Lequel seigneur laissa enfans de luy et de deffuncte noble et puissante dame Margueritte de Bretagne (*sic*), monseigneur Gabriel de Goullayne, filz unique, et damoiselles Marye et Charlotte de Goullayne, filles.

Les nopces de Mons^r de Goullayne. — Le dix neuffiesme jour de janvier mil six centz et treize, furent celebrées les nopces de messire Gabriel de Goullayne avecq damoiselle Barbe de Ruellan, fille de monsieur du Rocher, à Rennes, par Mons^r de Rennes, en son logis au Manouer, environ midy, en sa chappelle.



Sauf les deux autographes de Gabriel de Goullayne (p. 158-159), toutes ces notes de famille sont de la même main. La première partie (finissant ci-dessus p. 157 à l'article *Marguerite de Bretagne, dame de Goullayne*, inclusivement) est un relevé de notes anciennes, plus ou moins complètes, fait probablement par le chapelain de Goullayne. Les articles qui suivent ont été écrits plus tard, successivement, au moment des divers faits qu'ils relatent.

